INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 222 Mai 2021 - 150 DA

www.actuel-dz.com

L 21222 - 05 - A - 150 DA - DZ

LEVER LES CONTRAINTES
POUR BOOSTER LES EXPORTATIONS

SUIVEZ LE FIL DE L'ACTUALITÉ

www.actuel-dz.com

Édito

Un vieux serpent de mer

Le commerce extérieur en Algérie patine toujours même si les décideurs tentent par tous les moyens de provoquer son envol. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs décennies n'ont pas réussi à renverser la vapeur. Et pour cause. Nonobstant tous ces dispositifs d'aide et de soutien aux exportations hors hydrocarbures, les résultats enregistrés présentement n'arrivent toujours pas à franchir la barre symbolique des 3 voire 4%, loin, très loin des objectifs tracés par les différents plans d'action des gouvernements.

Vraisemblablement, nous sommes en présence de nombreux discours officiels, mais en revanche, il y a peu d'actions visant la libération de l'acte d'exporter. Au fait, les exportations hors hydrocarbures sont considérées par les analystes comme un vieux *« serpent de mer »* qui revient souvent au devant de la scène. Le thème est même débattu depuis plusieurs années par tous les acteurs du domaine de l'exportation. Les démarches qui pouvaient laisser espérer des progrès dans le décollage des exportations hors hydrocarbures sont restées au stade de débats stériles.

Cela étant dit, la véritable promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie doit obéir nécessairement à deux conditions sine qua non : d'une part, à la compétitivité des entreprises qui doivent être en mesure de relever les défis qu'impose la concurrence sur les marchés de l'exportation et, d'autre part, aux facteurs externes liés à la réglementation des changes, en particulier, et à la flexibilité de l'administration des institutions publiques, notamment les Douanes algériennes, en général. Quant à la stratégie nationale des exportations qui demeure toujours en *« gestation »*, il faut repasser vers la fin de l'année en cours■

R. K.

SOMMAIRE n° 222 - Mai 2021

EDITO

Un vieux serpent de mer

Le commerce extérieur en Algérie patine toujours même si les décideurs tentent par tous les moyens de provoquer son envol. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs décennies n'ont pas réussi à renverser la vapeur■

Chiffre du mois

9.500 milliards DA

Les crédits bancaires accordés par les établissements financiers en 2020 s'élevaient à 9.500 milliards de dinars■

Phrase du mois

Abdelaziz Djerad, Premier ministre :

« La moralisation de la vie publique et du service public passe impérativement par un diagnostic minutieux et objectif du phénomène de la corruption et de ses véritables causes■ »

6 Grogne sociale
L'été ne sera pas doux !

8 Grands projets de développement
Un démarrage en côte très difficile

10 Secteur public
S'adapter ou disparaître !

12 Développement des entreprises publiques
La lutte contre la mauvaise gestion s'impose

14 Flambée des prix des aliments
Ces lobbies qui contrôlent les marchés

16 Ciblage de subventions, main tendue aux investisseurs privés…
Filière lait, le dénouement ?

18 L'économie collaborative trace son chemin en Algérie
Quand le partage l'emporte sur la possession !

20 **BMS Electric, la fierté de la production algérienne**

22 Industries de transformation
Densifier les investissements, un besoin réel

24 Croissance économique
Ce que prévoit le FMI

26 Manque de liquidité
Une crise interminable

28 Banques digitales
L'effet accélérateur de la Covid-19

30 Entretien avec Boubekeur Sellami :
« Les litiges fiscaux sont devenus un fardeau pour l'administration fiscale »

34 Production de l'information fiable relative aux coûts
Est-ce une faute comptablo-comptable ?

38 Exportations hors hydrocarbures
Ça ne décolle toujours pas !

40 Exportations
Entre attente et mécontentement

42 Commerce intra-africain des produits agricoles
Un marché de 80 milliards de dollars aux mains des multinationales

44 Secteur portuaire
Levier de développement économique

46 Congestion des ports humides et fermeture des ports secs
La quadrature du cercle

48 Prix du pétrole
L'évolution positive du marché

50 Eventuelle chute du baril à 10 dollars en 2050
L'Opep aura moins de contrôle sur le marché

52 Devant la baisse drastique des ressources hydriques
Un plan de sauvetage en urgence

54 Saison estivale
Le tourisme domestique pour sauver la mise

56 Groupe des sept
La Chine, la Russie et l'Iran en point de mire

58 Portrait : Abderrahmane Benkhalfa
Un pionnier des finances tire sa révérence

TOP

Hausse de 37% de la croissance du port de Djen Djen

Le port de Djen Djen, à Jijel, a réalisé une croissance de l'ordre de 37% des échanges commerciaux durant le premier trimestre de l'année 2021, soit l'équivalent de 1,5 million de tonnes de marchandises commercialisées.

FLOP

Baisse de 60% du chiffre d'affaires des céramistes

Durant la crise sanitaire, les céramistes ont perdu 60% de leur chiffre d'affaires.

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.actuel-dz.com
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
RABAH ABDESSELAM
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Mai 2021

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Grogne sociale

L'été ne sera pas doux !

Brasier. Si le gouvernement table sur un début d'été doux pour l'organisation des élections législatives, la classe travailleuse semble très préoccupée par la situation socioprofessionnelle en dégradation constante et promet de remettre les pendules à l'heure de la protestation pour faire valoir ses plates-formes de revendications.

Le gouvernement table sur un été doux pour l'organisation des élections législatives, mais la situation semble très compliquée avec l'apparition des mouvements de protestation à caractère socioprofessionnel qui risquent de lui perturber toutes ses cartes. Dans les secteurs de l'éducation, de l'intérieur et de l'industrie, de nombreux foyers de protestation ont été déclarés et la situation risque l'explosion dans les prochaines semaines.

Est-ce le retour des mouvements de protestation dans le secteur public ? La réponse est évidente. Si le gouvernement table sur un début d'été doux pour l'organisation des élections législatives, la classe travailleuse semble très préoccupée par la situation socioprofessionnelle en dégradation constante et promet de remettre les pendules à l'heure de la protestation pour faire valoir ses plates-formes de revendications.

Après les professionnels de l'éducation, de la santé, des postes, c'est au tour de la Protection civile d'exprimer son ras-le-bol. Pour faire entendre leur voix, la protestation demeure la seule et unique voie. Si les syndicats préfèrent mener des actions en solo, chacun dans son secteur, leurs revendications restent identiques et tournent autour de l'amélioration de la situation socioprofessionnelle pour faire face à la cherté de la vie ; l'une des conséquences directes de la dévaluation de la monnaie nationale et d'autres décisions en relation avec le système de retraite.

Désormais, le gouvernement est dans l'obligation de trouver des solutions durables et résoudre une fois pour toute cette situation qui risque l'explosion. Pour l'instant, le gouvernement peine à atténuer la colère des travailleurs. La Loi de finance 2021 et les mesures d'austérité introduites dans ces textes enflamment la classe ouvrière.

Des mesures qui visent, selon le gouvernement Djerad, à réduire les dépenses de l'Etat, tout en rassurant sur la protection des acquis socioprofessionnels des travailleurs, mais cette promesse officielle n'a pas été tenue. Résultat des courses : le pouvoir d'achat des travailleurs est à son plus bas niveau. Pourtant, les spécialistes ont déjà tiré la sonnette d'alarme en alertant sur les conséquences de la politique économique adoptée par le gouvernement, mais leur voix n'a pas été entendue par les officiels qui préfèrent la politique de la sourde oreille.

Aujourd'hui, et après plus d'une année de l'adoption de la nouvelle politique économique, ni l'économie nationale n'a été sauvée ni les acquis socioprofessionnels des travailleurs n'ont été préservés. Erosion du pouvoir d'achat, des conditions de travails indécentes… et les pouvoirs publics, de leur côté, se trouvent incapables de répondre aux doléances des travailleurs durant cette période des plus difficiles, marquée par la crise financière que traverse le pays depuis déjà près de deux années■

A. B.

التأمين الشامل

CAAT

UNE TOTALE ASSURANCE

La meilleure **protection de vos biens** et de votre **activité**

52, Avenue des frères Bouadou Bir Mourad Rais Alger
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84

www.caat.dz

L'ACTUEL 222 / Mai 2021 - Anep n° 2116101157

Grands projets de développement

Un démarrage en côte très difficile

Chimère. Répondre aux aspirations de la société en matière de développement est placé comme une priorité dans le programme d'action du gouvernement, mais la réalisation de cet objectif n'est pas une chose aisée lorsque la manne financière fait défaut.

En effet, depuis déjà près de deux années, de nombreux projets sont en attente de réalisation, notamment dans le secteur de l'habitat, des transports, de la jeunesse et des sports et d'autres, sans qu'aucun des représentants du gouvernement Djerad n'ait jugé nécessaire de livrer à l'opinion publique une explication convaincante concernant le sort qui leur a été réservé. Cependant, une question se pose : ces projets présentés comme les plus importants sont-ils gelés à cause de la crise financière qui secoue le pays depuis l'apparition de la pandémie ? La réponse est par la négation.

En fait, les actes de naissance de ces projets ont été signés depuis plus de 10 ans pour certains mais sont toujours à la traîne pour des raisons qui demeurent inconnues. Certains projets ont atteint un taux d'avancement de 80% depuis plus de deux ans, comme c'est bien le cas dans le secteur de la jeunesse et des sports. Il s'agit des stades de Berraki, Tizi-Ouzou et Douira qui se trouvent à l'arrêt, et aucune date n'a été avancée pour la réception de ces projets entamés depuis des années et qui ont coûté des fortunes au Trésor public. Dans le secteur de l'habitat, les programmes de logements des zones rurales ne sont pas encore relancés après un gel des programmes qui a duré près de 3 ans. Depuis, les citoyens attendent impatiemment la concrétisation des promesses faites par les ministres de l'Habitat ayant succédé à la tête du secteur.

Fin avril dernier, le ministre de l'Habitat avait annoncé que son département a pris les choses en main et affirme que les programmes de logements seront relancés à la fin du mois courant. *« Il ne restera aucun projet de logement à l'arrêt d'ici la fin du mois de mai au niveau national »*, rassure le ministre de l'Habitat, Tarek Belaribi. Le choix de cette date avancée par le ministre de l'Habitat n'est pas anodin. Elle coïncide avec l'organisation des élections législatives. Ce qui laisse entendre que la relance des programmes de logements de différents types ne sera pas pour demain, en raison de la crise financière que traverse le pays et la chute drastique des réserves de change.

Développement des zones d'ombre… une *« zone d'ombre »* !

Devant les caméras de la télévision, le président de la République, Abdelamadjid Tebboune, avait promis la prise en charge des préoccupations des citoyens vivant dans les zones d'ombre quelques mois après son investiture. Une enveloppe de 20 milliards de dinars a été allouée pour l'appui des opérations d'aménagement dans les zones d'ombre. Si les actes de naissance remontent bien à des années, plus d'une année après cette fameuse annonce, aucune information n'a été dévoilée sur l'état d'avancement des projets entamés. Depuis, les habitants des zones d'ombre sont replongés dans l'ombre et les projets n'ont pas commencé, pourtant le président de la République avait ordonné la prise en charge de ces zones en urgence.

Enfin, le gel de la relance de ces grands projets a mis en évidence les difficultés auxquelles fait face le gouvernement durant cette période de disette et le poids qui pèse sur le Trésor public dont les recettes ont fléchi■

B. A.

oberon

NEW
جديد

Bloc modules 6M مجمع وحدات

Compatible avec les Modules Evo Plus يتوافــق مع وحدات تشكيلــة

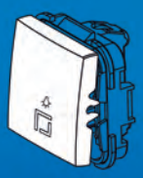
EVOP: BP

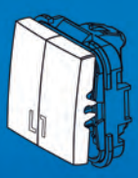
EVOP: DA

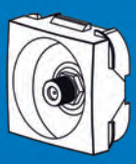
EVOP: PSAT

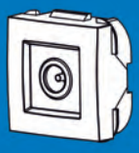
EVOP: PTV

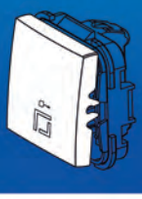
EVOP: CAP

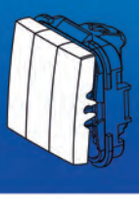
EVOP: TA

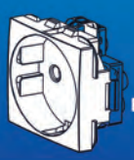
EVOP: PT

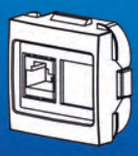
EVOP: RJ45

MONO® ELECTRIC
www.monoelectric.com

Adresse: 198 groupe 1, route de douera
baba hassen Alger, Algérie.
Tél: +213 23 350 062 / 244 Fax: +213 23 350 173
E-mail: marketing@monoelectric.com

5 Ans GARANTIE

Secteur public

S'adapter ou disparaître !

Urgence. Depuis des années, l'Eniem, jadis fleuron de l'électroménager en Algérie, est confrontée à de sérieux problèmes d'argent. Employant jusqu'à 1.700 personnes, elle arrive difficilement à assurer leurs salaires.

Au moment où sous d'autres cieux on ne badine pas avec l'orthodoxie budgétaire, en Algérie, les décideurs appliquent la politique de l'autruche tant que la rente pétrolière et gazière est capable de maintenir sous perfusion permanente un grand nombre d'entreprises nationales longtemps en état de déliquescence. La raison est évidente : acheter la paix sociale à coûts de colossaux crédits et autres subventions, historie d'étouffer dans l'œuf les prémices d'un soulèvement social dans le cas d'un renvoi de milliers de travailleurs après la cessation d'activité des sociétés en faillite.

Ça sonne partout, mais ça ne répond pas !

On dit bien qu'un malheur ne vient jamais seul. Le mal est profond et ne date pas d'aujourd'hui. En difficulté financière depuis plusieurs années, l'avènement de la pandémie n'a fait qu'aggraver les choses. Air Algérie, la Société nationale des véhicules industriels (SNVI), le complexe sidérurgique d'El-Hadjar (Annaba), l'Entreprise nationale des industries électroménagères (Eniem), l'Algérienne des eaux (ADE)… et les exemples ne manquent pas. Alors que certaines grandes entreprises publiques jadis fleuron de l'industrie algérienne, à l'image de la Société nationale des véhicules industriels de Rouiba (SNVI), qui va passer sous le giron de la Direction de fabrication militaire (DFM), relevant du ministère de la Défense, les autres demeurent dans l'expectative en attendant que leur sort soit scellé. En ce début d'année 2021, l'usine Eniem d'Oued Aïssi (Tizi-Ouzou) a connu un arrêt technique pour contraintes financières. Une bonne partie de son personnel était à nouveau mis au chômage technique à partir du 1er décembre 2020 pour une période d'un mois.

Le premier arrêt technique, à partir du début février 2020, a duré près de quatre mois. C'est la Banque extérieure d'Algérie (BEA), sur instruction des autorités publiques, qui est venue au

secours de l'entreprise. Elle lui a débloqué un crédit de 1,1 milliard de dinars qui lui a permis de s'approvisionner en une partie de ses besoins en matière première. Le personnel a, donc, repris le travail, non sans continuer de s'inquiéter pour l'avenir de l'entreprise et pour son propre avenir. Depuis des années, l'Eniem, jadis fleuron de l'électroménager en Algérie, est confrontée à de sérieux problèmes d'argent.

Employant jusqu'à 1.700 personnes, elle arrive difficilement à assurer leurs salaires. Cela même au détriment de l'acquisition de la matière première nécessaire pour la continuité de son activité. Déficitaire, l'Eniem risque de mettre la clé sous le paillasson d'un moment à l'autre, selon les propres dires de ses travailleurs mais aussi des dirigeants de l'entreprise. Autant dire que lorsque *« le nerf de la guerre »* fait défaut, c'est automatiquement la descente aux enfers qui guette tout un monde de travailleurs.

Là où le bât blesse...

Lorsqu'il s'agit d'une importante unité de service public telle que l'Algérienne des eaux (ADE), cela peut constituer un énorme risque dans l'approvisionnement du précieux liquide. Et pour cause, l'entreprise traîne une énorme créance de 57 milliards de dinars à l'ADE à cause de l'accumulation de créances non recouvrées auprès des consommateurs privés et étatiques. Lourde, très lourde ardoise que doit supporter l'ADE qui doit encore sa survie grâce à l'intervention des finances de l'Etat. Ce chiffre, qui fait froid dans le dos, a été communiqué à l'occasion d'une journée d'étude organisée par le Conseil national économique et social et de l'environnement dont la thématique a porté sur la rationalisation de la consommation de l'eau potable. 5.700 milliards de centimes, voilà un chiffre effarant qui renseigne sur la faillite d'une gestion mais aussi sur la dimension sociale de cette prestation particulière consistant en la fourniture du précieux liquide vers les foyers de millions de particuliers en plus des collectivités.

Détails à l'appui, l'exposé du gestionnaire précise que 17 milliards de dinars, soit 17.000 milliards de centimes correspondent à la dette des entités publiques, institutions diverses et collectivités locales. La part de dettes des foyers représente deux tiers des créances de l'ADE alors que seuls 28 millions de dinars auraient été recouvrés par l'entreprise. A l'instar d'autres prestataires du genre comme la Sonelgaz, l'ADE a accumulé ces créances durant des années en raison d'une sorte de *« retenue »* à caractère social vis-à-vis des très nombreux mauvais payeurs. Il a fallu par la suite que ses services commerciaux fassent appel à ceux du contentieux pour systématiser les poursuites judiciaires précédées de mises en demeure qui s'appliquent à respecter la loi dans le cadre contractuel abonné-fournisseur.

L'ADE ayant aussi des difficultés à couper l'alimentation en eau aux clients qui ne paient pas leurs factures, les moyens de pression pour le recouvrement sont donc insuffisants. Sans oublier l'érosion du pouvoir d'achat des ménages qui relèguent les factures de l'élément vital au second plan derrière toutes les dépenses prioritaires. Par ailleurs, il faut aussi signaler un contentieux que les Assemblées communales connaissent, notamment celui relatif au paiement des factures concernant la vente en gros. Avec des créances aussi importantes, l'ADE se voit privée des moyens financiers pour développer ses capacités d'entretien, de surveillance et d'extension de son réseau. Les piquages illicites sont estimés à 70.000, chiffre bien en dessous de la réalité, selon des observateurs avertis.

L'aveu des responsables au sujet de la gestion catastrophique de ce secteur stratégique illustre le gâchis des décennies passées à développer de nouveaux réseaux sans prévoir un minimum de viabilité économique. Ceci étant, les pouvoirs tentent toujours de *« sauver les meubles »*, tandis que le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a révélé, en avril 2021, que les crédits bancaires accordés par les établissements financiers en 2020 s'élevaient à 9.500 milliards de dinars. Sans donner de précisions sur les emplois de ce pactole, on imagine bien que certains montants ont été utilisés pour renflouer la trésorerie des sociétés publiques en situation de crise financière.

De son côté, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Prospective, Mohamed-Cherif Belmihoub, a fait savoir récemment que l'équivalant de près de 250 milliards de dollars a été alloué par l'Etat au secteur public marchand sur les 25 dernières années. Et d'ajouter que *« le budget de l'Etat ne peut plus supporter les défaillances de certaines entreprises publiques »*. Pour faire face à cette situation, le ministre a noté l'intérêt de mettre en œuvre une réelle réforme du secteur public, notamment en ce qui concerne les droits de propriété■

A. K.

Développement des entreprises publiques

La lutte contre la mauvaise gestion s'impose

Rigueur. L'Inspection générale des finances (IGF) est appelée à jouer de nouveaux rôles. C'est le principe de l'amélioration continue qui nous permettra d'aller de l'efficacité vers l'efficience, sans oublier le rôle de la Cour des comptes dans ce domaine.

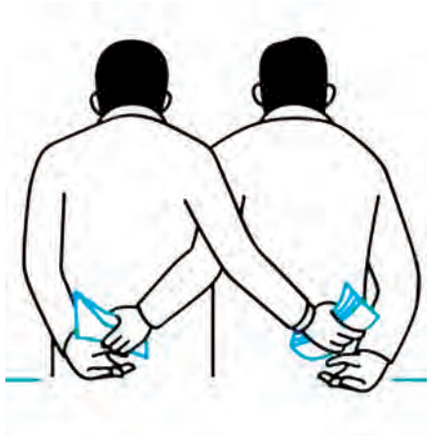

La lutte contre la corruption et la mauvaise gestion dans les entreprises devient le cheval de batail du gouvernement. Sachant que les entreprises publiques économiques sont nombreuses et diversifiées, elles doivent assurer la diversification de la production interne en vue de la substituer aux importations, créer des emplois, lutter contre les disparités régionales et booster la croissance économique. Cette obligation de poursuivre un grand nombre d'objectifs, indépendants les uns des autres, a négligé l'évaluation de la performance des entreprises publiques économiques sur la seule rentabilité financière.

Selon les spécialistes, la réglementation des marchés publics s'inscrit, elle-même, à travers ses différents correctifs et compléments, comme une mesure primaire visant à instaurer un degré de transparence dans la gestion des deniers publics et, donc, consolider les instruments de prévention et de lutte contre la corruption dans les entreprises. A cette révision de la réglementation en vigueur, on ajoute l'instauration d'un contrôle à toutes les étapes de la passation des marchés, à travers la mise en place des différents organes extérieurs et institutions de contrôle (Inspection générale de finances, Cour des comptes…), tout en leur attribuant de nouvelles prérogatives en matière d'intervention pour déceler les différentes irrégularités lors de la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics. Il est, donc, nécessaire d'introduire une logique de performance. L'Inspection générale des finances (IGF) est appelée à jouer de nouveaux rôles. C'est le principe de l'amélioration continue qui nous permettra d'aller de l'efficacité vers l'efficience, sans oublier le rôle de la Cour des comptes dans ce domaine.

Pour le professeur Abderrahmane Mebtoul, la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion commence tout d'abord par *« la réhabilitation de la Cour des comptes, consacrée par la Constitution, et dont l'objectif est de permettre la transparence de la gestion des finances publiques.*

Le contrôle de la qualité de gestion doit avoir pour finalité l'appréciation des conditions d'utilisation et de gestion des fonds gérés par les services de l'Etat, les établissements et organismes publics et, enfin, l'évaluation des projets, programmes et politiques publics », indique-t-il, tout en notant l'absence de maîtrise dans la gestion des projets qui font l'objet de surcoûts et de réévaluations permanentes. A ce propos, il a souligné, également, la faiblesse de l'impact de ces projets en termes de rentabilité et de retour d'investissements. *« Les déficiences observées dans le processus budgétaire et les goulets d'étranglement institutionnels ont entraîné systématiquement une mauvaise exécution des programmes d'investissement. Toutes ces insuffisances ont abouti à une mauvaise programmation, à la surestimation des dépenses et à de longs retards dans la réalisation »*, constate-t-il.

Désormais, les acteurs du contrôle des finances publiques, notamment l'IGF, sont appelés à effectuer des contrôles de performance quant à l'emploi des deniers publics, notamment à travers des audits de performance. Toutefois, cela nécessite de leur part un effort de formation et d'innovation et une action de la part des autorités quant à l'accomplissement des réformes en cours et la prise de toutes les mesures nécessaires à l'introduction de la logique de performance dans la gestion des entreprises publiques■

F. A.

PUB ?
DIWANE

Flambée des prix des aliments

Ces lobbies qui contrôlent les marchés

Incompréhensible. Depuis quelques semaines, les prix de toutes les denrées alimentaires, légumes et fruits, ainsi que les produits de première nécessité sont en train de connaître des hausses vertigineuses. Si la crise sanitaire a affaibli le pouvoir d'achat des Algériens suite à la hausse du chômage et la restriction imposée pour plusieurs activités, les prix à la hausse ont surtout marqué la revanche de certains commerçants qui considèrent que les pertes ou manques à gagner causés par l'effet de la crise sanitaire sont à récupérer immédiatement.

Cependant, et en concomitance avec le mois sacré de Ramadhan, l'habitude que les Algériens ont pris avec les augmentations inexpliquées des prix des fruits et légumes s'est vue cette année décupler avec celle d'autres aliments. L'exemple le plus connu cette année, et qui aura défrayé la chronique, est, bien sûr, celui de l'huile qui non seulement avait disparu des étalages, mais était vendue à des prix exorbitants.

L'autre exemple qui aura marqué ce début de Ramadhan n'est autre que le prix de la pomme de terre qui a atteint des niveaux records. Le kilo se vendait pendant une dizaine de jours à 100 DA, avant que les services du ministère de l'Agriculture ne décident d'intervenir en renflouant le marché avec de la pomme de terre de stockage, avec pour impact, une légère baisse des prix, mais toujours sans effet notable, puisque ces derniers restent inexpliqués au vu de la conjoncture.

Les raisons d'une flambée des prix inexpliquée

Selon les détenteurs des dossiers au niveau des ministères de l'Agriculture et du Commerce, cette hausse des prix s'explique par la cherté des produits et matières premières au niveau international, ainsi que les coûts de la logistique, en plus de la perte de valeur du dinar algérien, en parallèle.

Quant aux commerçants de gros et de détail, ils expliquent les augmentations des prix des aliments durant le mois sacré par le comportement irrationnel des consommateurs qui, à chaque année particulièrement à cette occasion, versent dans la surconsommation, multipliant par trois le volume de consommation. Ils donnent pour preuve la quantité importante de déchets en pain et en légumes avariés, signe de gaspillage et d'excès. Si ces motifs expliquent, en partie, les augmentations de prix dans une certaine mesure, du fait que les lois du marché prédominent dans leur définition et que les consommateurs sont vraiment appelés à plus de rationalité dans leur comportement, ils n'expliquent pas du tout la variation importante des prix par rapport à un timing particulier.

En effet, les augmentations ont intervenu bien avant le mois de Ramadhan d'un mois au moins, alors que le niveau de consommation ne connaît, à ce moment-là, aucune variation dans le sens de l'augmentation, particulièrement pour les légumes et fruits. Aussi, les prix des bourses des aliments importés à l'international connaissent des baisses de prix parfois importantes, alors que le sens des prix au niveau local chez nous ne va que dans un seul sens, celui de la hausse.

Il y a aussi le fait que les aliments qui sont produits localement ne sont pas soumis aux lois des marchés internationaux, et donc à l'abri des péripéties des pertes de change issues de la baisse de la valeur du dinar. Donc, tous ces faits font tomber les explications des uns et des autres, du fait de l'incompatibilité criante qui y apparaît. Alors quelles explications peuvent s'accorder pour compléter le tableau ? En fait, il n'y a d'autre

explication que le fait que le marché des aliments soit parfaitement bien huilé pour subir un contrôle de la part des commerçants eux-mêmes, mais lesquels ? Dans le sillage de la crise de pomme de terre, l'on s'étonne de lire que la récolte de la pomme de terre connaît des entraves *« programmées et préméditées »* au niveau de plusieurs wilayas, avec des pratiques pour le moins malignes de la part de certains intermédiaires qui préfèrent conserver ces légumes sous terre, en connivence avec des mandataires, afin de maintenir les prix à des niveaux élevés le plus longtemps possible.

Cela a été le cas d'une façon accentuée suite aux déclarations du ministre de l'Agriculture qui assurait la mise sur le marché des produits stockés, avec, en prime, une pression exercée sur certains agriculteurs pour créer la rupture sur les marchés de gros et les stocks étatiques. Le cas est le même pour d'autres produits agricoles qui connaissent les mêmes manœuvres de la part de ces intermédiaires qui ont l'air de se constituer sous forme de lobbies de l'agriculture, qui contrôlent le marché et les prix à la consommation.

Réalité ou fiction ?

Afin de distinguer la réalité de la fiction dans ces histoires racontées sous forme de légendes urbaines, la question peut être posée à deux niveaux : celui des agriculteurs qui produisent et sont tout à fait en amont du processus, et celui des commerçants détaillants qui sont en relation directe avec les consommateurs. Au niveau des agriculteurs, toutes les déclarations sont les mêmes : les prix de vente sont bien en deçà de ceux pratiqués au niveau des commerces et des marchés de détail. Affirmation étayée par les rares consommateurs qui achètent leurs besoins en légumes et fruits discrètement auprès de ces agriculteurs. La proportion est d'un tiers à un cinquième du prix de vente au détail. Ce qui peut pousser à éliminer la piste des agriculteurs. Quant aux commerçants détaillants, au vu de leur situation régulière en matière de registre de commerce et de codification d'imposition, ce qui les met à découvert et au-devant de la scène aux yeux de tous les opérateurs et consommateurs, il y a fort à croire que les marges prises pour la vente à leur niveau est insuffisante pour justifier la flambée des prix.

Certains même consentent à montrer leurs bons d'achats pour justifier leurs prix et marge. En fait, tout le jeu se joue au niveau des cercles intermédiaires, jusqu'à la vente en gros. Contrairement à ce qui peut être conçu par la croyance générale, le jeu se situe avant la vente en gros car, à l'identique de la vente au détail, le marché de gros est un marché organisé et surveillé qui n'échappe pas aux inspections périodiques des services de contrôle de la qualité et des prix.

Lorsqu'il est question de parler des cercles en amont des grossistes, ce sont les innombrables intermédiaires et mandataires qui achètent presque la totalité des récoltes pour qu'elles entrent dans un cycle de revente entre intermédiaires avant d'atterrir au niveau des marchands de gros. Jusqu'ici, le nombre de fois de reventes ou les marges par vendeur ne sont pas connus. Ce qui est certain, par contre, c'est que les vendeurs de gros consentent à acheter auprès de ces revendeurs, au lieu de s'approvisionner chez les agriculteurs, du fait de l'économie d'effort et de déplacement.

Quelles solutions ?

Il n'existe pas de solution autre que celle de la réglementation de ce marché et de ce réseau. Plusieurs tentatives de la part des autorités pour imposer des pratiques qui garantissent la traçabilité des transactions, à l'instar des facturations ou des paiements conventionnels, ont toutes été couronnées de cuisants échecs. Les raisons sont simples à saisir : les intermédiaires tiennent leur pouvoir du fait qu'ils activent totalement dans l'informel, sous de faux noms, de faux registres, voire en l'absence de ces éléments. Ni le nombre d'intermédiaires ni leur identité ne sont connus. Quant à l'intervention des autorités, il faut dire aussi que celles-ci accusent une défaillance quant au contrôle et à la répression dans ce domaine précis, et des questions se posent à ce niveau. Si contrôle il y a, il ne se fait qu'à la suite de dénonciations ou de dépôts de plaintes, ou bien pour calmer une opinion publique sur le grill, du fait d'augmentations intempestives des prix. Si aujourd'hui la question se pose sur une réelle volonté politique pour éradiquer ou à défaut diminuer au minimum ces pratiques frauduleuses, car si cette volonté n'existe pas, ce ne sont pas les contrôles et le renforcement des brigades qui stopperont ce phénomène.

De réelles stratégies sont à mettre en place pour limiter le nombre de transactions entre le producteur et le consommateur final, basées sur des mécanismes et non pas des mesures isolées par marché ou par produit. Les ventes devraient être interdites hors du cadre des marchés réguliers et connus, où l'accès ne serait permis qu'aux détenteurs de cartes professionnelles et de registres de commerce. Les contrôles sont aussi à renforcer au niveau des routes afin d'intercepter toute marchandise sans facture, portant des mentions légales relatives aux marchands. Tout un panel de mesures à mettre en place pour une lutte contre des pratiques qui, aujourd'hui, pèsent lourd sur le dos des citoyens, et qui mettent le feu dans les économies de ceux-ci■

A. A. B.

Ciblage de subventions, main tendue aux investisseurs privés…

Filière lait, le dénouement ?

Changements. Avec un prix de revient à 29 dinars et un prix de vente à 25 DA, soit 4 dinars de pertes par sachet qui seront multipliés par 1 million de litres produits quotidiennement, les subventions telles que conçues jusqu'à aujourd'hui sont entachées d'anomalies.

La gestion de la filière lait s'apprête à connaître des changements. Un meilleur ciblage est envisagé, et la révision du système de subventions est en cours. L'un des objectifs du gouvernement est d'atténuer l'importation de poudre de lait, dont la facture dépasse annuellement un milliard de dollars avec une bonne partie (600 millions de dollars) dédiée au lait subventionné.

Le ministre de l'Agriculture précise : *« L'effort c'est de ne pas trop cibler la prime. C'est de donner la compensation et de rendre le lait rémunérateur en améliorant, en investissant et en intervenant sur les différents postes de l'alimentation à l'itinéraire technique. »* Pour sa part, le président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa), Abdelwahab Ziani, revendique que *« le lait soit libre et les subventions ciblées et non généralisées, car cette généralisation engendre des fuites dans le circuit »*. Avec un prix de revient à 29 dinars et un prix de vente à 25 DA, soit 4 dinars de pertes par sachet qui seront multipliés par 1 million de litres produits quotidiennement, les subventions telles que conçues jusqu'à aujourd'hui sont entachées d'anomalies.

Inverser les subventions vers l'agriculteur

Les différentes parties associées à ce dossier préfèrent subventionner l'alimentation, avec comme première étape les terres à travers des subventions sur les semences et les fourrages pour encourager la production de certaines matières premières qui entrent dans l'alimentation des vaches laitières. Dans cette optique, la Cipa note que ce n'est pas le prix lui-même qui pose problème, mais *« ce sont les intrants liés à l'électricité, l'énergie et l'emploi qui augmentent passant de 30% à 200% »*.

Une situation qui, selon le premier responsable de ladite Confédération, ne peut durer, appelant ainsi à *« libérer le lait cru, avec à la clé une meilleure qualité, et inverser les subventions vers l'agriculteur »*. Le département de l'Agriculture a annoncé des mesures incitatives portant octroi du foncier agricole pour l'élevage des animaux producteurs de lait et l'encouragement de la production du fourrage. Mais le ministre n'a pas manqué de préciser : *« L'investisseur ne doit pas dépendre des subventions de l'Etat pour les matières premières importées pour leur transformation, mais il doit en être le producteur d'au moins 30% comme première étape. »* Vulgariser l'organisation des éleveurs en associations professionnelles et en coopératives.

Si l'organisation de la filière s'érige plus que jamais en une urgence, la gestion de la phase post-Covid-19 est à suivre comme du lait sur le feu. Quatre universitaires, en l'occurrence Messaoud Lazereg, Kousseila Bellil, Manel Djediane et Zakia Zaïdi, se sont penchés sur le sujet et expliquent que la pandémie a révélé les lacunes de la stratégie globale de développement de la filière lait en Algérie. La *« stratégie dichotomique »* oscillant entre l'impératif de sécurité alimentaire (disponibilité et accessibilité du lait pour tous) et l'inéluctable objectif de promotion de la production locale *« peine à exaucer les résultats escomptés »*.

Unanimes, les universitaires affirment que le développement de la production nationale *« passe nécessairement par des actions génériques qui doivent être entreprises en faveur des acteurs de la filière (formation, cadre organisationnel et une régulation économique du marché du lait et des intrants) »*. Aussi, la mise en place d'un système de subvention dynamique en lien avec les évolutions des prix sur le marché mondial *« permettra d'équilibrer et d'avantager le lait local vis-à-vis de la poudre importée »*.

Plus explicites, les universitaires soulignent, à propos de la production locale, qu'*« un tri d'éleveurs à subventionner selon le profil et la région représenterait la meilleure solution afin de pallier aux déperditions de la subvention qu'elle soit directe ou indirecte »*. Pour une synergie optimale, les pouvoirs publics sont appelés à vulgariser l'organisation des éleveurs en associations professionnelles et en coopératives afin de pouvoir proposer des solutions aux problèmes liés à la profession■

H. M.

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

www.actuel-dz.com

L'économie collaborative trace son chemin en Algérie

Quand le partage l'emporte sur la possession !

Le numérique et le digital sont-ils des armes à double tranchant pour le capitalisme mondial ? Face aux dérives et aux injustices sociales de ce modèle économique dominant, de nouvelles pratiques socio-économiques censées le contourner ont émergé durant les deux dernières décennies, avec comme résultante : la résurgence de l'économie du partage. En effet, plusieurs plateformes web ont adopté le concept de l'économie collaborative, une solution qui permet de mettre en relation des producteurs et des consommateurs, mais pas essentiellement, sur la base du profit.

Qu'est-ce que l'économie collaborative ?

Ce terme sorti tout droit du livre de Rachel Botsman et Roo Rogers What's Mine Is Yours : How Collaborative Consumption is Changing the Way We Live, signifie une économie de pair à pair. Elle repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (covoiturage, bricolage, etc.), ou de connaissances (cours, communautés d'apprentissage, etc.), intéressés, avec échange monétaire (vente, location, prestation de service) ou pas, c'est-à-dire sans contrepartie monétaire (dons, troc, volontariat), par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.

Elle se développe suivant deux directions :

- soit vers une économie sociale et solidaire, qui vise à produire de la valeur en commun et qui utilise de nouvelles formes de propriété, d'organisation du travail et d'échanges, et dans le même temps, elle promeut l'organisation des réseaux. Bref, elle est essentiellement animée par des motivations non marchandes ;
- soit vers une économie des plateformes consacrant *« l'uberisation »* de l'économie. Elle s'organise de manière triangulaire, entre des producteurs indépendants et des consommateurs, la plateforme jouant le rôle de tiers en intervenant soit pour la régulation et l'administration ou pour la certification et la garantie, comme dans une activité de courtage. Mais dans ce type de chaîne de valeur, le rouage essentiel reste celui de la communauté. Il revêt une importance capitale, car c'est le moteur qui permet à l'économie collaborative de fonctionner.

Et qui dit communauté, dit réseaux sociaux ! En Algérie, c'est à travers Facebook que les premières pages consacrées à l'échange de biens et services ont pu voir le jour. En dehors du réseau bleu, une expérience pilote en matière de réseautage entre particuliers a fini par connaître un franc succès. Il s'agit du site Ouedkniss, ou la version algérienne du fameux Le Bon Coin.

Ouedkniss a, en effet, été adopté par les Algériens en un temps record et ce, malgré les réticences imposées par la rigidité des habitudes de consommation en Algérie, avec comme pierre angulaire de cette réussite, la nécessité de proposer à la société algérienne des modes opératoires révolutionnaires en matière de rapprochement de l'offre et de la demande. Devenu bien plus qu'un cite des *« petites annonces »*, Ouedkniss représente, désormais, l'alternative à la conception étroite et rigide du marché à l'ancienne.

Nouveauté. Depuis quelques années déjà, un nouveau concept économique issu des bouleversements majeurs des habitudes de consommation dans le monde a pu prospérer dans plusieurs pays, notamment sous l'impulsion d'internet. Il s'agit de l'économie collaborative qui, jusque-là, n'avait pas pu prendre son envol en Algérie, justement à cause du retard accusé dans la démocratisation des nouvelles technologies de l'information. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Mais au-delà du succès d'Ouedkniss, c'est l'émergence de l'internet mobile qui a permis à l'économie collaborative

de franchir un cap en Algérie. Les nouveaux outils numériques ont facilité et favorisé l'accès à ces pratiques collaboratives. Néanmoins, un bémol et pas des moindres subsiste encore et entrave la marche de ce modèle économique en Algérie, à savoir le paiement électronique, dont la disponibilité et la généralisation à l'ensemble du territoire national n'avancent pas au rythme nécessaire à son développement.

Parmi les expériences récentes en matière de plateforme d'économie du partage, il existe quelques sucess-stories dans le domaine du crowdfunding ou le financement participatif. C'est le cas de ninvesti.com, la première plateforme de financement participatif en Algérie. Son but est de mettre en relation des jeunes créateurs d'entreprises avec des personnes désireuses d'investir dans des projets innovants. L'idée est de *« réunir ces deux acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial via une plateforme simple, ludique et intuitive »*.

Ainsi, des dizaines de projets sont présentés sur ninvesti.com et attendent un *« prétendant »*, qui leur permettra de se concrétiser grâce au financement qu'il apportera. Lancée par un entrepreneur algérien résidant en France, en l'occurrence Nazim Sini, cette plateforme est destinée aux entrepreneurs algériens établis à l'étranger.

Alors que l'ancêtre des sites de Crowdfunding Twizaa est *« mort-né »*, l'un des tous premiers protagonistes du crowdfunding algérien 2.0 est apparu en 2014 sous le nom de *« Chriky »* ; une plate-forme gratuite de mise en relation des porteurs de projets ou des chefs d'entreprise en activité avec des investisseurs et des bailleurs de fonds potentiels.

D'autres domaines d'activités dans le secteur des services se sont également pourvus de plateformes rapprochant l'offre et la demande. C'est le cas pour les artisans en bâtiment qui peuvent s'appuyer sur youchoz, un concept créé en 2017 par un groupe de jeunes Algériens diplômés de l'université de Tlemcen Abou Bakr-Belkaïd en génie civil.

Comment ça marche ? Youchoz.com facilite la recherche de votre électricien, plombier ou menuisier. Il vous suffit juste de remplir un formulaire afin d'envoyer votre demande de devis puis commencer vos travaux.

Présent sur l'ensemble du territoire algérien, ce site web a la particularité de mettre à votre disposition des professionnels du bâtiment inscrits et mettant en valeur leurs travaux à travers un profil bien détaillé et des photos de projets déjà réalisés. Une fois les travaux terminés, le client peut noter le professionnel qu'il a choisi et lui laisser un avis !

En 2018, la première application mobile de mise en relation entre particuliers bricoleurs et artisans a vu le jour. Outre la possibilité de commander un bricoleur dans l'immédiat, l'application permet de le réserver également à l'avance pour une date ultérieure à la convenance de l'utilisateur.

La jeune start-up algérienne, fondée par Karim Chaïb, a pour ambition de simplifier le recours à un artisan pour tout type de travaux, en dématérialisant ce service et en le rendant accessible sur smartphone. Selon son jeune concepteur, ce service répond avant tout à une problématique, celle de satisfaire *« un besoin d'une clientèle qui n'a ni le temps ni le savoir-faire pour effectuer des réparations à la maison, d'autant plus qu'il est très difficile de trouver un artisan qualifié, notamment dans les grands centres urbains »*■

K. B.

BMS Electric, la fierté de la production Algérienne

Présentation :

La société BMS ELECTRIC s'est engagée depuis 2001 dans la fabrication des appareillages électriques et les accessoires.

Son personnel hautement qualifié se distingue par sa rapidité d'exécution, il a la capacité de satisfaire les différentes exigences de ces clients et leurs fournir une gamme de produits variée.

Après seulement quatre ans d'activité, la compagnie devient le leader du marché algérien et ses produits sont distribués dans plusieurs pays étrangers.

Avec le projet d'extension de BMS, elle prévoit la création d'une centaine de nouveaux postes d'emploi ainsi que plusieurs autres chaînes de fabrication entrant dans le cadre de la redynamisation du potentiel productif.

Les efforts de l'équipe dirigeante de BMS ont amenés cette dernière au stade de société industrielle, aujourd'hui fleuron de l'économie Nationale.

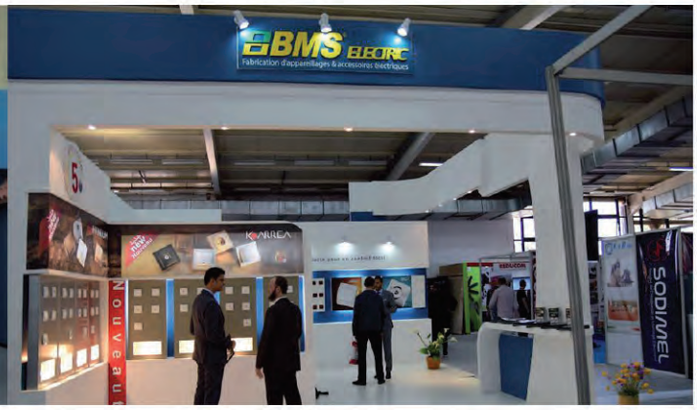

Certifications :

Les dirigeants de BMS, conscients de la nécessité de renforcer la présence de leur société et d'accroitre ses parts de marché, dans un environnement qui s'avère de plus en plus exigent, notamment en matière de qualité et sécurité du travail, ont décidé de se lancer dans des démarches de certifications pour l'ensemble de leurs produits.

Les différents certificats de BMS ELECTRIC

• BMS ELECTRIC: Modèle déposé et enregistré auprès de l'INAPI

L'ensemble des produits de BMS sont protégés par la loi relative à la propriété industrielle.

Chaque produit de BMS est un modèle déposé et enregistré auprès de l'INAPI (l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle) et dispose en conséquence d'un certificat d'enregistrement les protégeant.

BMS veille sur la protection de ses droits de propriété sur tous ses produits via une cellule qui inspectent sans relâche sur les contrefaçons.

• BMS ELECTRIC Certifiée par le bureau international VERITAS

Le bureau Veritas est un leader mondial dans l'évaluation de la conformité et la certification.

BMS est un partenaire de confiance pour ses clients, offrant des services et développant des solutions innovantes pour réduire les risques, améliorer les performances et promouvoir le développement durable.

Production et distribution :

BMS couvre 90% du territoire national, grace à sa capacité de production importante qui a atteint les 130000 appareils par jour, grâce à son réseau de distributeurs et les moyens mis par la direction au service de la distribution.

Industries de transformation

Densifier les investissements, un besoin réel

Impulsion. Le développement de l'industrie de transformation reste tributaire de l'association des efforts entre producteurs, intermédiaires et transformateurs. Ce sont trois phases différentes d'un même processus.

Par Salim B.

Avec pas moins de 12% du PIB national, l'agriculture reste l'un des secteurs les plus productifs en Algérie. En valeur, la production est évaluée à plus de 3.500 milliards de dinars. Sa contribution reste relativement timide comparativement aux potentialités et aux capacités du pays dans les différentes filières actives. C'est également la situation des industries de transformation qui pourraient apporter une plus-value à la production agricole et pouvoir diversifier les produits dérivés.

La faiblesse de ces industries a fait que l'apport de l'agriculture reste limité avec des produits consommés localement sans d'autres possibilités de mise en valeur. Pourtant, les pouvoirs publics, conscients de cette situation, ont mis le paquet en vue d'impulser une nouvelle dynamique à ce créneau industriel.

Le ministre de l'Agriculture avait affirmé récemment que son département entend renforcer ces investissements et donner l'opportunité à de nouvelles entités d'émerger et de contribuer à la transformation de la production locale. Concrètement, le ministre a expliqué que son secteur est prêt à accompagner et soutenir l'investissement structuré destiné à la valorisation de la production locale. Le représentant du gouvernement fera savoir, dans le même sillage, qu'une exploitation optimale des produits agricoles, animaliers ou végétaux, en matière d'industries de transformation offrira à l'agriculteur l'opportunité de commercialiser comme il se doit ses produits et éventuellement les stocker convenablement. Une démarche qui lui permettrait de penser à une augmentation de la production et d'atteindre un seuil critique de développement.

Il faut dire que certaines filières dégagent des surplus de production qui mériteraient bien une transformation industrielle. On peut citer, entre autres, les filières de la pomme de terre et celle de la tomate. D'autres filières de productions fruitières peuvent être des gisements pour la production industrielle. Le développement de l'industrie de transformation reste, cependant, tributaire de l'association des efforts entre producteurs, intermédiaires et transformateurs. Ce sont trois phases différentes d'un même processus. Il est essentiel de réunir ces intervenants en vue d'harmoniser les efforts du secteur, mais également pouvoir identifier les besoins de chaque partie et garantir une production régulière pour permettre à toute la chaîne de fonctionner correctement. Il est vrai que le secteur agroalimentaire a donné des résultats probants grâce à un effort de plus ces dernières années. Mais, sans une densification des investissements dans le domaine, il n'est pas possible de couvrir tous les besoins de transformation de la production de chaque année■

ISO 9001:2015
Management
system

www.tuv.com
ID 9108649708

LIFTAL

Fabrication des Elingues Câbles, Elingues Chaînes Sangles Plates Elingue Rondes, Câbles et Accessoires de Levage & de Manutention Produits et Accessoires Industriels et Pétroliers

QUALITÉ ET SÉCURITÉ GARANTIES

Hai Mekhadma à coté de Dar El Moualem
Bp 862,Mekhadma Ouargla Algérie

029 71 65 42/43/44
0770 94 28 39 / 0550 05 98 83

liftal_sling@yahoo.fr
liftal.sarl@gmail.com

www.liftal-sling.com

Croissance économique

Ce que prévoit le FMI

Optimisme. Selon le FMI, l'économie nationale va enregistrer durant l'exercice actuel une croissance de près de 3% (2,9) et ce, après un plongeon de 6% en 2020 pour des raisons évidentes. Cette croissance sera, néanmoins, moins forte en 2022 avec une légère baisse à 2,7%.

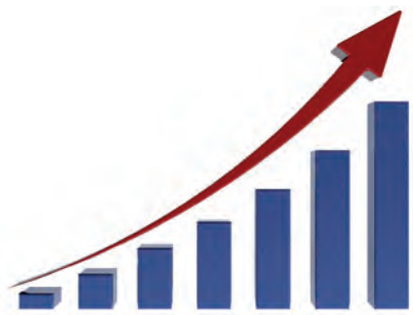

Par Salim B.

Une année après l'apparition de la pandémie de la Covid-19, difficile de connaître au mieux ces incidences sur l'économie nationale. Certes, elle est sensiblement impactée à l'instar de toutes les économies de la planète, mais ses agrégats financiers montrent une certaine résilience. Pour avoir une idée sur l'impact de la pandémie sur les différents compartiments économiques du pays, les chiffres rendus publics par des institutions financières renseignent sur l'état général de l'économie nationale. Se basant sur ces chiffres, le Fonds monétaire international (FMI) a fait état, au début du mois dernier, de l'amélioration des principaux indicateurs. Ainsi, selon cette institution, l'économie nationale va enregistrer durant l'exercice actuel une croissance de près de 3% (2,9) et ce, après un plongeon de 6% en 2020 pour des raisons évidentes. Cette croissance sera, néanmoins, moins forte en 2022 avec une légère baisse à 2,7%. Les chiffres du chômage aussi restent peu rassurants, selon le dernier rapport de l'Institution sur les perspectives économiques mondiales.

Le chômage évoluerait, ainsi, de 14,2% en 2020 à 14,5% en 2021 et à 14,9% en 2022. En d'autres termes, le phénomène va entamer une courbe croissante. Une prévision qui pourrait prendre son origine dans l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'économie. D'ailleurs dans ce sens, le ministre des Finances a évoqué à la fin du mois dernier, lors d'une rencontre par visioconférence avec le directeur du département du Moyen-Orient et de l'Asie centrale (MOAC) au Fonds monétaire international (FMI), les retombées économiques de la Covid-19.

Le ministre a ainsi expliqué que l'Algérie a engagé des efforts sur les plans fiscal, économique et social en vue d'atténuer les effets de la pandémie sur l'économie. Il précisera dans ce sens que dans le but d'annihiler ces effets, le pays a engagé la bagatelle de 1,3 milliard de dollars. En plus des efforts déployés face aux incidences de la Covid, le pays, selon le ministre, s'est engagé dans un processus de réformes fiscales et budgétaires. Sur ce dernier point, le ministre a expliqué que le point qui serait touché par cette réforme est la rénovation de la politique budgétaire, dans le sens d'une rationalisation des dépenses et une maîtrise des risques budgétaires. D'autres points liés à l'action du département des finances ont été cités par le ministre et tendent à permettre une meilleure dynamisation du marché des capitaux, mais également une amélioration de la gouvernance des banques■

ORGANIZER | Stall Expo Event

تحت الرعاية السامية للسيد وزير التجارة

Under the Patronage of Mister the Minister of Commerce

IMPEX

Salon Import-Export Inter-Africains

صالون الإستيراد والتصدير

ما بين الدول الإفريقية

INTER-AFRICAN IMPORT EXPORT EXHIBITION

PARTNERS : ALGEX الجكس, ANEXAL, CAGEX

ALGERIA 25-26-27 MAI 2021

INTERNATIONAL CONFERENCE CENTER

CIC - ALGER

+213 (0) 552 32 79 09 / +213 (0) 551 84 18 72 / +213 (0) 555 94 36 34

+213 (0) 23 06 59 06

stallexpoevent@gmail.com / impex@stall-expo.events

Cité 360 logts bâtiment c29 Local N°2 Ben Aknoun - ALGER - Algérie

www.stall-expo.events

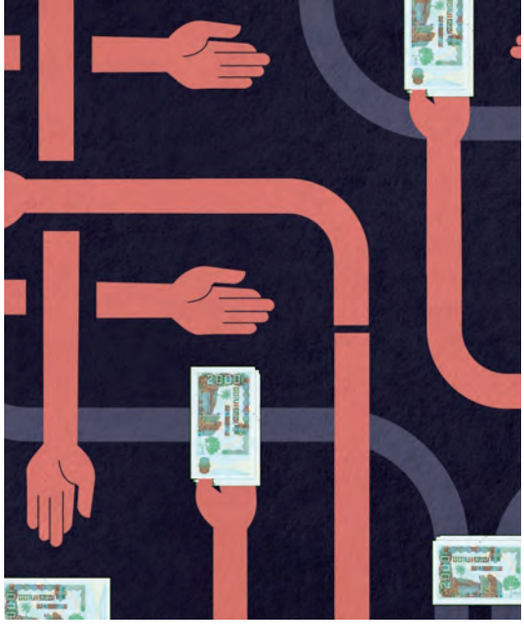

Manque de liquidité

Une crise interminable

Marasme. Plusieurs experts s'accordent à dire que le règlement de la crise de liquidité trouve sa solution dans le règlement de la crise financière qui nécessite la revue de tout un système financier et de ses mécanismes, en remettant sur le tapis la question des pouvoirs, des prérogatives et des habilitations de la Banque d'Algérie qui est en défaut d'indépendance en matière de politique monétaire, parallèlement à une politique financière qui relèverait, elle, du ministère des Finances.

Par A. A. Benalia

C'est le même scénario qui se répète perpétuellement au niveau de la quasi-totalité de nos bureaux de poste : des files d'attente interminables à chaque fois qu'arrivent les périodes des rétributions des salariés et des retraités, agrémenté du phénomène, devenu monnaie courante, de l'indisponibilité de liquidité, ce qui contraint les bureaux de poste, comme il est souvent observé, à limiter les sommes pouvant être retirées par les usagers et détenteurs de comptes CCP, que ce soit au niveau des guichets ou des distributeurs automatiques de billets.

Une mesure qui crée un mécontentement général au niveau de la population qui ne comprend pas cette action restrictive sur leurs avoirs, ce qui les contraint à fractionner les sommes à retirer et à faire une série de va-et-vient pour disposer de la totalité de leurs fonds. Même topo est observable au niveau des banques, où la liquidité peine à trouver un niveau de disponibilité satisfaisant pour répondre aux besoins de la demande, avec les mêmes actions restrictives pour les retraits que celles des bureaux de poste. Une crise qui perdure dans le temps. Or, si la crise semble être à la limite du supportable au niveau de la capitale, elle n'aura pas épargné pour autant les grandes villes et chefs-lieux de plusieurs wilayas du pays.

Les raisons qui peuvent expliquer cette crise varient entre une version officielle qui tente d'en ramener les origines à la baisse des revenus pétroliers et aux effets de la crise sanitaire de coronavirus Covid-19, et une version moins officielle qui n'hésite pas à verser dans une conception moins économique, en l'expliquant par une manœuvre occulte pour provoquer la colère sociale contre les pouvoirs publics.

Une chose est sûre : la crise est bel et bien installée, même si aujourd'hui les déclarations officielles vont dans le sens où il s'agirait d'une situation conjoncturelle qui ne tardera pas à se dissiper, du fait des mesures prévues pour lui y remédier.

En effet, les promesses du ministre des Finances, dans une interview accordée à la Radio algérienne, se veulent rassurantes quant au devenir de cette crise, puisqu'il explique les origines de la crise par *« l'ampleur géographique du pays »* qui, du fait de sa surface immense, entrave *« la remise de la liquidité dans les temps impartis »*, selon ses dires.

Toujours selon ses déclarations, les pouvoirs publics travaillent pour trouver une solution à la crise et ses effets sur les citoyens concernés, en prenant et en appliquant toutes les mesures sur les court et long termes, particulièrement l'injection de liquidité, avec l'édition et la mise en circulation de nouveaux billets de 2.000 DA. Parallèlement à cette mesure, le gouvernement compte créer une commission de contrôle qui permet de limiter ce phénomène et de satisfaire les besoins de tous les bureaux de poste.

Une crise plus profonde

Si ces mesures vont dans le sens du soulagement de la crise pour les citoyens salariés et ménages, il n'en demeure pas moins que la crise de liquidité est loin d'être à sa fin. A bien observer, il ne s'agit pas d'une crise conjoncturelle liée à des faits temporaires.

Si la Banque centrale permet aux banques de baisser leurs réserves à un seuil de 2%, c'est que la crise est plus profonde qu'elle n'y paraît. En fait, si les raisons sont connues, les remèdes, quant à eux, ne font que soulager des symptômes, au lieu de s'attaquer aux origines de la crise. En effet, si la crise sanitaire, qui a causé un ralentissement sans précédent au

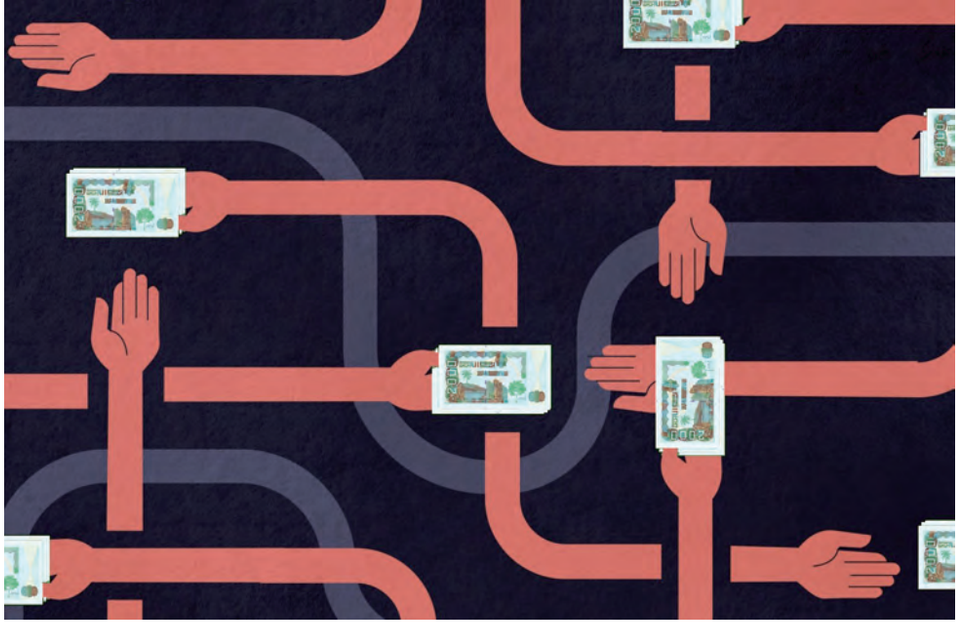

niveau économique, fait que les ménages veulent disposer de façon immédiate de leurs avoirs à domicile, plutôt que dans leurs comptes, c'est le système financier qui se trouve perdant dans cette affaire.

Et puisqu'il y a un perdant, il y a au moins un gagnant, et le secteur informel se trouve tout désigné. Si les circuits bancaires se trouvent en situation de *« sécheresse monétaire »*, le secteur informel aura bien profité de ses effets, et pour cause. Ce ne sont autres que les pouvoirs publics qui sont tombés dans le piège de leur propre politique de soulagement de douleurs à coups de financements non-conventionnels et d'impression de billets.

En effet, l'impression de billets, qui a fait augmenter la masse monétaire en circulation d'environ 12% en 2018 avec un volume de 6.000 milliards de dinars, selon les estimations chiffrées, aura complètement compromis les chances de capter les fonds monétaires issus de l'informel qui, rappelons-le, dispose d'un potentiel presque équivalent à celui du secteur économique conventionnel.

La solution qui permet de rapatrier cette masse importante vers le circuit formel peut, à elle seule, constituer un financement de taille pour toute l'économie, ce qui revient à poser, encore une fois, la question sur la structure économique et financière du pays, qui ne dispose pas de moyens pour lutter contre l'informel pour le moment. Quant à la crise sanitaire, elle est bel et bien l'une des raisons qui ont fait exploser celle de la liquidité du fait qu'elle ait induit une hausse importante du chômage, suite aux mesures prises par les pouvoirs publics pour limiter les risques de contagion, par la restriction de certaines activités économiques et commerciales. Un effet immédiat s'est fait ressentir sur le pouvoir d'achat des ménages, du fait de la hausse des prix et de la baisse des revenus qui s'en sont suivies.

Le réflexe naturel d'un ménage face à cette situation est de consommer immédiatement son épargne, si celui-ci dispose d'un compte d'épargne, et de retirer tout l'argent disponible des comptes courants à chaque virement. Les deux faits cités prouvent, à eux seuls, que la nature de la crise n'est pas monétaire uniquement, et qu'elle n'est pas à caractère temporaire. Il s'agit plutôt d'une crise économique qui n'a fait que prendre sa place naturelle, du fait des actions volontaristes et des solutions provisoires de retardement et de reports qui étaient appliquées depuis des années.

Appliquées non pas pour des raisons économiques, mais pour des raisons plutôt sociales, pour l'achat d'une paix précaire par les gouvernements précédents. Tout cela malgré les avertissements et les recommandations d'experts et d'économistes éminents de notre pays.

Revoir le système financier, une nécessité absolue

Plusieurs experts s'accordent à dire que le règlement de la crise de la monnaie trouve sa solution dans le règlement de la crise financière qui nécessite la revue de tout un système financier et de ses mécanismes, en remettant sur le tapis la question des pouvoirs, des prérogatives et des habilitations de la Banque d'Algérie qui est en défaut d'indépendance en matière de politique monétaire, parallèlement à une politique financière qui relèverait, elle, du ministère des Finances. Cette solution aura pour effet de diminuer l'influence du pouvoir exécutif sur les politiques monétaires qui relèvent, dans les économies avancées, d'une banque centrale, autorité souveraine et indépendante.

Toujours en matière de politique financière, la captation des fonds issus de l'informel doit être concrétisée de façon urgente, non pas par des mesures de traitement symptomatiques, mais par la mise en pratique de systèmes permettant de diagnostiquer les véritables raisons derrière la fuite des acteurs de ce secteur. A chaque origine une solution, et ce sera la somme de ces solutions qui influenceront ces acteurs. Une équation simple de conception théorique, mais qui sur le plan pratique nécessite de grands moyens dans la mise en œuvre, particulièrement du fait que l'origine est à chercher dans les solutions qui vont dans le sens de la diversification de l'économie algérienne afin qu'elles s'inscrivent dans une logique de durabilité. En ce sens, ce n'est que la garantie d'une économie diversifiée et rentable qui peut garantir le financement à long terme et la préservation des ressources nécessaires au fonctionnement de tout le système financier. Dossier à suivre■

Banques digitales

L'effet accélérateur de la Covid-19

Tendance. La banque de demain devra impérativement tirer parti des technologies digitales. L'objectif étant d'améliorer et de sécuriser l'expérience consommateur, tout en renforçant sa capacité de conseil auprès de clients de plus en plus demandeurs de solutions à forte valeur ajoutée.

« *A quelque chose malheur est bon.* » Ce vieux proverbe semble s'appliquer parfaitement à la Covid-19. Si la pandémie a causé des dégâts irréversibles, en allongeant son espace nécrologique et mettant à rude épreuve quasiment tous les secteurs, elle a permis à d'autres - rares - d'en tirer profit en développant de nouveaux réflexes. Le cas des banques digitales est le plus édifiant. Le confinement a accéléré le processus de digitalisation des banques, cela ne fait aucun doute. Aujourd'hui, une tranche importante de la population, pourtant hier réticente, est conquise par ces possibilités digitales. Le tout digital effraie moins qu'avant et les utilisateurs ont davantage confiance dans les compétences des banques en ligne. Un changement significatif.

Une chose est sûre : cette dématérialisation va nécessiter, toutefois, de songer à des collaborations avec des géants du digital (Microsoft…) ou certaines fintechs. Nombre de spécialistes estiment également que le contexte post-crise se présente comme une occasion inédite pour les banques de prendre le temps de préparer le monde de demain, horizon 2023-2024. Ces établissements jouent désormais, outre un rôle de financement, un rôle social en assistant directement l'État dans la relance de l'économie. Notons qu'une simple rétrospective permettra de confirmer que depuis quelques années, la digitalisation s'est érigée comme un des défis auxquels font face les banques. Avec la crise sanitaire qui perdure, les banques devront accélérer la mutation de leur modèle économique, notamment en matière de proposition de valeur. Est-ce tout ?

La banque de demain devra impérativement tirer parti des technologies digitales. L'objectif étant d'améliorer et de sécuriser l'expérience consommateur, tout en renforçant sa capacité de conseil auprès de clients de plus en plus demandeurs de solutions à forte valeur ajoutée. Dans la même optique, certains analystes indiquent que la dématérialisation des moyens de paiement permettant de limiter la propagation du virus est devenue une priorité. Sur ce point, et afin de garantir la continuité de leurs activités via la mise en place du télétravail, les établissements bancaires doivent, d'une part, renforcer leurs infrastructures techniques et, d'autre part, se pencher sur la maîtrise de l'exploitation de la donnée en temps réel pour obtenir de vrais avantages concurrentiels.

En définitive, si le secteur bancaire n'a pas attendu 2019 pour se transformer, la pandémie est tout de même l'occasion pour ces acteurs de miser sur l'émergence de nouvelles technologies et d'identifier d'autres sources de revenus. Les chantiers de transformation numérique des banques ne sont pas mis à mal par la crise de la Covid-19 qui a, au contraire, pour effet de les accélérer.

La crise sanitaire les met face à de nombreux challenges. Le basculement vers les canaux digitaux des banques n'est pas seulement un épiphénomène lié à la crise sanitaire actuelle. La transformation des habitudes de consommation représente une opportunité pour imposer son modèle et ses services dans le secteur bancaire. Face à cette tendance, les établissements financiers traditionnels, eux, ont intérêt à revoir leur modèle et ce, sur le double plan organisationnel et financier■

H. M.

Créez votre site e-commerce et boostez vos ventes en ligne !

Vous êtes

PME, Importateur, Revendeur ou Commerçant ?

Vous voulez

- Rester compétitif et être à jour avec les tendances du marché
- Vendre partout, 24h/24 et 7j/7
- Réduire vos couts d'exploitations
- Développer une nouvelle clientèle
- Elargir et promouvoir votre gamme de produits
- Communiquer avec vos clients et identifier leurs besoins

Votre projet de commerce en ligne commence par une idée

Nous lui donnerons vie en alliant les technologies au savoir-faire !

Avec une équipe qualifiée avec plus de 20 ans d'expérience, DYPIX est le partenaire qu'il vous faut.

https://www.dypix.com

Boubekeur Sellami, expert/conseiller fiscal agréé et président de l'Association nationale des conseillers fiscaux algériens :

« Les litiges fiscaux sont devenus un fardeau pour l'administration fiscale »

Dans cet entretien, Boubekeur Sellami, expert/conseiller fiscal agréé et président de l'Association nationale des conseillers fiscaux algériens, a brossé un bilan pour le moins très négatif concernant le travail de l'administration fiscale en Algérie. Du coup, s'agissant des réformes du système fiscal, l'Association nationale des conseillers fiscaux algériens ainsi que tous les participants aux dernières assises sur les réformes fiscales, que le ministère des Finances a organisées en juin 2020, sont unanimes pour déclarer l'urgence de ces réformes.

Interview réalisée par Ahmed Abdessemed

L'ACTUEL : Depuis l'avènement de la pandémie de la Covid-19, une majorité d'associations en Algérie ont suspendu leurs activités ordinaires ; qu'en est-il de la vôtre ?

Boubekeur Sellami : La pandémie Covid-19 a eu un grand impact sur le monde dans son ensemble sans exception, y compris les associations et organisations professionnelles qui se sont retrouvées dans une paralysie presque totale et un arrêt complet de leurs activités, et cela est normal compte tenu des mesures préventives prises pour faire face à la menace du virus.

Cependant, la persistance de la pandémie pendant longtemps a rendu inévitable le recours à différentes voies et méthodes pour accomplir leurs missions, en particulier les associations qui ont un lien avec le public et la vie des citoyens, la santé publique et l'assistance. En ce qui concerne notre association, la situation diffère quelque peu du fait que la nature de son activité ne nécessite pas automatiquement des contacts avec les citoyens, des rassemblements ou des réunions fréquentes. Par ailleurs, l'épidémie a eu un impact direct sur les activités de notre association, ce qui nous a obligés de limiter l'activité aux rencontres et réunions périodiques du bureau national pour discuter de questions importantes. Quant à l'Assemblée générale pour l'année 2020, nous n'avons pas pu la tenir, et c'est le cas de toutes les associations, mais nous cherchons à trouver un moyen légal et approprié de la tenir le plus tôt possible durant cette année 2021, même si le contact avec les confrères est continu par tous les moyens disponibles, y compris les médias sociaux, et cela fait partie des avantages de la technologie.

Quel est le ratio impôts/PIB en Algérie, et par rapport aux années précédentes, est-il en progression ou en régression ?

Le ratio impôts/PIB, qui représente le taux de la pression fiscale (TPF), est un ratio à deux dimensions. En effet, pour les pays pétroliers, on a toujours le taux global (TPF/G) et un taux hors hydrocarbures (TPF/HH). Pour l'Algérie, ces taux sont de 29,32% (2018), 29,43% (2019) et 31.82% (2020) pour le TPFG, et de 15,55% (2018), 18,44 (2019) et 21,31 (2020) pour le TPF/HH. Donc, il y a deux remarques importantes à faire : le TPFG est toujours supérieur au TPF/HH, et les deux taux enregistrent une hausse importante en 2020 (année de référence pour la Covid-19).

En effet, l'Etat continuait à recouvrer certains impôts, taxes et cotisations en période de pandémie quand bien même que l'activité économique était

au point mort pour beaucoup de contribuables pour toute l'année 2020, d'où une baisse proportionnellement plus importante du PIB par rapport aux cotisations, d'une part, et c'est le résultat de l'effort consenti par l'administration fiscale en matière de recouvrement et de contrôle fiscal en général, et les poursuites fiscales exceptionnelles engagées à l'encontre en particulier, d'autre part.

Quant à l'écart entre le TPF/G et le TPF/HH, ce dernier est l'effet de la fiscalité pétrolière dont la proportion par rapport à l'assiette est plus importante que celle de la fiscalité ordinaire et parafiscalité. Pour l'Algérie, ce taux peut être ramené à un niveau beaucoup plus bas si l'Etat arrive à trouver le chemin de l'inclusion des activités parallèles. Cette solution permettra d'élargir l'assiette fiscale avec une baisse des taux de cotisations et avoir un PIB plus important de deux fois approximativement.

La comparaison du TPF en Algérie avec celui de certains pays de la région (arabes, africains et européens) laisse apparaître un écart important où le contribuable algérien est moins imposé, à l'exemple de la France pour un TPF de 46.1% (2018), l'Espagne 45%, l'Egypte avec 43,5%, ou encore la Côte d'Ivoire, la Tunisie et le Cameroun avec des TPF situés entre 50 et 60%. Par contre, d'autres pays enregistrent des TPF très faibles, à l'image du Lesotho (13,6%), la Zambie (18, 6%) et la Namibie (20,7%), et environ 9% seulement dans les pays du Golf.

Les experts en matière de fiscalité préconisent vivement de profondes réformes des systèmes financier et fiscal et la poursuite des efforts de lutte contre la corruption à tous les niveaux ; peut-on dire que c'est le cas présentement ?

Pour les réformes du système fiscal, notre association et tous les participants aux assises sur les réformes fiscales que le ministère des Finances a organisées en juin 2020 sont unanimes pour déclarer l'urgence de ces réformes. En effet, le ministre des Finances, conscient que ces réformes ne peuvent être engagées qu'avec la participation de tous les partenaires (associations, organisations professionnelles et patronales, experts, universitaires...), a donné aux participants l'occasion de débattre avec les représentants de la DGI sur les réformes fiscales. Durant deux jours, les cinq ateliers spécialisés ont fait un diagnostic sur la situation de notre système fiscal et le constat était très sévère et amère : notre fiscalité est alitée et le mal est propagé et nécessite une intervention profonde et générale, une opération de sauvetage.

Cette refonte de notre système fiscal qui se dégrade d'année en année doit être menée par un ministère délégué de la fiscalité ou un secrétariat d'Etat et toucher les six plus importants axes :
1) l'amélioration de la situation socioprofessionnelle du personnel et des conditions de travail pour protéger les agents du fisc de toute tentative de corruption ;
2) l'outil juridique et matériel de travail pour une meilleure couverture du territoire fiscal ;
3) l'accélération de l'opération de mise en place du système d'information généralisé à toutes les opérations et structures fiscales, la numérisation et la dématérialisation des dossiers et documents fiscaux ;
4) revoir tous les textes à caractère fiscal (codes, guides, circulaires, manuels, formulaires…) qui souffrent de beaucoup de contradictions, vide juridique et complexité, ce qui ouvre la porte de l'interprétation et des mauvaises pratiques ;
5) renforcer les opérations de contrôle interne et d'inspection, parallèlement à la formation et la sensibilisation pour moraliser la mission d'agent du fisc ;
6) reconsidérer la mission du conseiller fiscal à travers la promulgation du texte du conseil de l'ordre et la sensibilisation des contribuables quant au rôle du conseiller fiscal en tant qu'auxiliaire de l'administration fiscale et intermédiaire entre le fisc et l'entreprise.

Vous avez déclaré lors d'une sortie médiatique que *« l'Algérie n'a pas de stratégie fiscale très claire »* ; pensez-vous que cela est dû à l'instabilité des responsables des institutions nationales ou bien à une mauvaise politique fiscale ou encore à cause de la complexité du système fiscal national ?

En effet, nous n'avons pas de stratégie fiscale, nous avons une administration fiscale qui s'appauvrit d'année en année sur tous les plans. Cette situation est le résultat d'une politique rentière où la fiscalité (ordinaire) est placée au dernier plan des priorités de l'Etat. Durant les premières années de l'Indépendance, la fiscalité ordinaire basée sur la création de plus-values et la diversité des ressources représentait 90% des recettes de l'Etat contre 10% de recettes des hydrocarbures dont nous n'avons aucun contrôle, et le produit n'est pas garanti (quantité, prix et taux de change).

Malheureusement, au cours des années, la fiscalité ordinaire a laissé place à la fiscalité pétrolière exposant l'économie algérienne à tous les risques du marché mondial. Donc, la rente pétrolière qui n'a pas été exploitée à bon escient pour développer les autres secteurs a servi uniquement pour acheter la paix sociale et cacher la poussière, et le recours au FRR et aux réserves de change devenait une règle à chaque fois qu'une crise économique frappe l'Algérie. Cette

situation de dégradation de la fiscalité ordinaire a fait de notre système fiscal un outil de recouvrement de recettes pour couvrir une partie des besoins budgétaires, au lieu de jouer son rôle de levier pour toute politique économique, et une locomotive de relance et de développement des investissements. L'objectif recherché par l'organisation des assises nationales de la réforme fiscale en 2020 est double :

- Associer toutes les parties prenantes de manière impartiale à la démarche de simplification administrative et à la construction d'un système fiscal efficient et équitable.

Un système fiscal, ou une réforme fiscale sans la participation de toutes les parties prenante, à savoir les organisations qui représentent les contribuables et les déférentes branches d'activités publics et privés, les experts en économie et les universitaires, les centres de recherche et les universités, les organisations professionnelles et praticiens de la comptabilité et de la fiscalité, les anciens cadres de l'administration fiscale, n'atteindra jamais son objectif et restera toujours loin de la réalité.

Une fiscalité dont les règles et les procédures sont préparées dans les bureaux sans consulter les premiers concernés sera rejetée et vue comme sanction et non pas comme contribution. C'est dans ce sens que le ministère des Finances a élargi le cercle des participants aux assises sur la fiscalité organisées en 2020 au plus grand nombre des concernés par cette dernière. Ces assises de diagnostic et recommandations ont permis aux autorités de constater la situation, et les débats ont réussi à mettre en exergue les sources du mal qui a atteint un stade très avancé, sous le regard impuissant des cadres de cette prestigieuse institution qui reconnaissent la nécessité d'une refonte et d'une reconstruction d'un système fiscal simple, efficient et équitable.

- Faire émerger une conscience citoyenne vis-à-vis de la question du consentement à l'impôt et générer la confiance au sein de la société.

Pour les contribuables, payer l'impôt au-delà du strict nécessaire est un vol légalisé, et la crise économique qui dure depuis 2014 est assimilée à une guerre dont le problème capital est comment financer cette guerre ? Pour Gaston Jazz, le grand juriste et financier qui a défini les principes de la fiscalité, il faut recourir uniquement à l'emprunt et à l'impôt pour financer la guerre. Cette situation d'intérêts opposés entre l'Etat et le contribuable a besoin d'un État acteur et guide plus qu'un spectateur, d'où des décisions urgentes et courageuses pour concrétiser la promesse du président de la République pour des réformes fiscales profondes. La justice fiscale *« payer l'impôt selon les capacités contributives de chacun »* est parmi les principes fondamentaux et universels de l'impôt. Observer ce principe est le seul chemin qui mène à la confiance du contribuable (citoyen et entreprise) et à son consentement à l'impôt.

Depuis cette date, avez-vous constaté un changement dans la culture des contribuables algériens vis-à-vis de l'administration fiscale ?

Depuis les assises sur la fiscalité, et après neuf mois, seules quelques mesures qui rentrent dans le cadre du cadrage budgétaire et quelques garanties supplémentaires accordées aux contribuables à travers des simplifications procédurières et quelques autres diverses mesures ayant touché les différents codes fiscaux ont été enregistrées, les participants aux assises attendent toujours le deuxième round qui sera réservé à l'aspect technique des grandes réformes.

Qu'en est-il de la gestion des litiges fiscaux, et pensez-vous que le soutien des pouvoirs publics aux opérateurs économiques en matière de paiement de l'impôt est correct ?

Les litiges fiscaux sont devenus un fardeau pour l'administration fiscale qui n'arrive toujours pas à trouver les moyens de l'apaiser. En effet, ces litiges ne sont que le résultat logique des vides juridiques où la porte de l'interprétation est grande ouverte, avec des avis qui diffèrent d'une structure fiscale à l'autre, et généralement contestés par les contribuables et leurs conseils. Il y a aussi dans certains cas l'incompétence et l'insuffisance du cadre juridique de suivi des litiges surtout pour les opérations de contrôle fiscal et contentieux. En effet, il est difficile de concevoir que l'arbitrage soit assuré par les responsables des structures fiscales qui ont établi l'imposition. Cette situation doit changer pour donner cette mission d'arbitrage à une partie indépendante pour la crédibiliser.

La même chose pour les commissions de recours qui siègent en l'absence des experts et conseillers fiscaux agréés (plus de 15.000), sachant que les litiges portés devant ces commissions sont à 100% d'ordre fiscal, et l'apport de l'avis d'un fiscaliste est très important dans ces situations. Et la partie la plus importante de ces litiges représente les redressements et poursuites pour fraude fiscale, redressements des contribuables exerçant en prête-noms, et les sociétés publiques dissoutes, dont le cumul a créé pour l'administration une créance irrécouvrable très importante■

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

Production de l'information fiable relative aux coûts

Est-ce une faute comptablo-comptable ?

Responsabilité. Suivant une observation menée sur une large population d'administrations publiques et d'entreprises, la première idée qui vient à l'esprit de ceux qui ont la charge de la comptabilité des coûts est que la tenue de cette comptabilité relève de la responsabilité exclusive du comptable, c'est-à-dire de la personne qui appartient à la structure chargée de la finance et de la comptabilité.

Il aura fallu que la conjoncture soit d'un niveau de difficulté prononcé et que les ressources financières du pays soient arrivées presque à épuisement et que la crise sanitaire de coronavirus (Covid-19) soit la cerise sur le gâteau pour que le pays tout entier entre dans une phase où les restrictions de tout genre ont été le principe de base pour la gestion des plans budgétaires.

Les choses sont même allées, parfois, jusqu'à la modification et la revue à la baisse de certaines rubriques budgétaires au niveau des lois de finances complémentaires, comme cela a été le cas pour la LFC de 2019. Par ailleurs, l'année 2021 consacre une attention particulière à la connaissance et la maîtrise des coûts, à l'issue de la promulgation de la loi de finances, ainsi qu'à travers le langage des officiels, à leur tête le président de la République qui insiste sur la nécessité de disposer d'outils de connaissance et de maîtrise des coûts dans des domaines particuliers, à travers la mise en place d'une comptabilité analytique.

Le cas l'a été aussi pour le ministre du Commerce qui, lors d'une rencontre avec des producteurs nationaux, a promis l'assistance de ses services à ceux qui disposeraient de cet outil de gestion. La tenue d'une comptabilité analytique, explicitement demandée ainsi, relève de la bonne maîtrise des coûts. Maîtrise dans le sens de la connaissance et de la possibilité d'y agir efficacement. La connaissance suppose l'enregistrement, à travers un système, des charges, des produits, ainsi que de chaque élément qui contribuerait à agir sur les résultats et les coûts.

Croyances

Suivant une observation menée sur une large population d'administrations publiques et d'entreprises, la première idée qui vient à l'esprit de ceux qui ont la charge de la comptabilité des coûts est que la tenue de cette comptabilité relève de la responsabilité exclusive du comptable, c'est-à-dire de la personne qui appartient à la structure chargée de la finance et de la comptabilité. Il lui reviendrait, selon ce point de vue, de procéder à l'évaluation, à la valorisation et à l'enregistrement des éléments qui doivent faire partie des coûts, ainsi que la diffusion des éléments relatifs aux coûts obtenus, pour peu que ces informations soient exploitées par des gestionnaires qui ont le souci de contrôle et de maîtrise des coûts.

Selon ce point de vue, il s'agit d'une responsabilité comptablo-comptable, et il s'agit d'une croyance répandue au niveau des opérateurs économiques. Y compris au niveau interne des organismes ou des entreprises, ce qui pourrait être assimilé à une erreur de conception et d'interprétation est partagé à tous les niveaux. Que ce soit par les premiers responsables, les gestionnaires qui sont les ordonnateurs et qui sont à l'origine des charges et coûts engagés, ou bien du comptable qui, du fait de ces deux intervenants, croit à la légitimité d'un fonds de commerce issu de la tenue de la comptabilité analytique. Pourquoi ? Il n'y a pas à chercher plus loin qu'au niveau de la terminologie. A partir du moment où le terme comptabilité, qui colle à la comptabilité analytique ou à la comptabilité de gestion, il est tout de suite fait référence à la fonction comptable et à ses intervenants.

Cycle de la production de l'information

Si l'on devait schématiser le circuit de l'information, depuis sa genèse jusqu'à son utilisation et son exploitation par qui de droit, plusieurs intervenants sont à recenser, à savoir :

- un gestionnaire qui fait référence, pour l'engagement d'une dépense, à une expression de besoin qui intervient dans le cadre d'un budget d'exploitation ;
- un comptable qui tient le rôle de l'enregistrement comptable des pièces justificatives liées aux dépenses engagées ;
- un analyste/comptable qui se charge de l'enregistrement de l'affectation de la charge comptabilisée dans le chapitre séant et l'imputer sur la structure ou l'activité qui l'engage ;
- un contrôleur qui surveille des paramètres issus de l'exploitation des sorties de la comptabilité analytique.

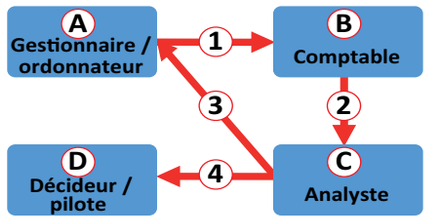

a/Le gestionnaire/ordonnateur :

Dans le cycle d'exploitation, il s'agit du point de départ du cycle de connaissance des coûts, du fait que sa position lui confère le pouvoir d'engagement d'un certain niveau de charges indispensables à sa gestion courante. Cela suppose qu'il dispose des habilitations nécessaires et qu'il ait l'obligation d'ordonnancement des charges avant leur enregistrement.

Son rôle se décline sur trois niveaux :

- celui de l'engagement de la charge, à la suite d'une expression de besoin qui est soit budgétée par sa structure d'appartenance, ou qui intervient à la suite d'un besoin intempestif dûment justifié, ainsi que la transmission aux structures d'enregistrement de l'information des pièces probantes quant aux montants et de leur imputation dans les activités et les structures qui les ont engagées ;
- celui de contrôle post-enregistrement en comptabilité générale et en comptabilité analytique, du bon enregistrement des montants et des imputations, avec intervention pour correction en cas d'erreur ;
- celui de l'exploitation des états de sortie de la comptabilité analytique pour la mesure des performances et comparaison des réalisations aux prévisions.

b/Le comptable

Cet intervenant dispose du rôle de l'enregistrement de l'information relative au montant de la dépense au niveau de la comptabilité générale, et dont la responsabilité est de vérifier, enregistrer et conserver les pièces probantes quant à son enregistrement et d'y faire référence au niveau de son enregistrement. Ceci pour la partie qui concerne le domaine de la comptabilité générale.

c/L'analyste (comptable/analyste)

Le rôle d'inscription de l'information analytique relative à l'imputation des charges au niveau du système informatique de comptabilité analytique lui revient. Cela se fait tout en assurant la cohérence entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique. A ce sujet précis, la méthodologie d'inscription des charges par les imputations sera abordée au niveau d'un autre article. Par contre, il faut savoir que le rôle du comptable/analyste peut être assuré par le comptable classique dans certains cas. L'appartenance hiérarchique de l'analyste se pose souvent dans les entreprises qui décident de sauter le pas pour la mise en place de la comptabilité analytique. Deux cas de figure sont envisageables à ce titre : le cas où l'analyste est mis au sein de la fonction finance et comptabilité, et le cas où celui-ci se retrouve sous la coupe de la fonction contrôle de gestion. Les deux cas sont recevables aussi bien l'un que l'autre, pour peu que les bonnes prérogatives incombent aux bonnes personnes.

d/Le décideur (premier responsable)

Malgré tout ce que l'on peut concevoir et imaginer, les décideurs et les premiers responsables sont tout autant des parties prenantes des informations relatives aux coûts que les ordonnateurs qui les ont engagés.

Cela s'explique par le fait que la politique des prix, ainsi que les stratégies de dominations par les coûts se basent essentiellement sur les informations de la comptabilité analytique, et que ce type de décisions revient, au premier ressort, aux premiers

responsables dans le cas des entreprises. Il est à faire remarquer que cette configuration est schématisée, dans le cas classique de l'indépendance des systèmes informatiques et de la prédominance des logiciels de comptabilité, dans la cartographie des systèmes d'information de l'entreprise ou bien dans le cas où les systèmes de transmission de l'information se basent toujours sur le support papier pour le traitement. L'imputation des charges et des montants y afférents, dans le cas des entreprises qui disposent de systèmes d'information intégrés, se fait par le biais des systèmes de gestion qui interviennent en amont de la comptabilité. Ce dernier ayant uniquement un rôle de validation de l'information pour qu'elle soit définitivement comptabilisée, à la suite d'une transmission automatique des informations des autres systèmes de gestion.

Les informations circulant entre intervenants

En faisant référence aux flux d'informations numérotées, le classement des documents et informations qui circulent entre les acteurs de la comptabilité analytique peut être résumé sous forme de quatre types :

1/Les documents réglementaires nécessaires à la comptabilisation des actes de gestion au niveau de la comptabilité générale, suivant la nature de chaque acte à comptabiliser, dûment ordonnancés et affectés analytiquement. Il est recommandé à ce niveau qu'un premier niveau de contrôle analytique soit mis en place afin de garantir que les informations de la comptabilité générale correspondent à celles de la comptabilité analytique, sous peine de rejet aux services ordonnateurs des pièces transmises.

2/L'information relative à la comptabilité analytique, c'est-à-dire l'affectation de la charge à enregistrer, afin de la faire supporter à la structure qui l'a engagée avec la traçabilité et la valorisation nécessaires.

3/Les reportings de l'affectation des charges, états de sortie relatifs aux coûts par activité/produit, ainsi que les comptes de résultats par produit et par activité.

4/Idem que pour les (3) qui peuvent être étayés par d'autres analyses explicatives relatives aux niveaux des charges et des coûts, ainsi que des variations.

Qui est finalement responsable des informations relatives aux coûts ?

En conclusion de ce qui précède, il peut être conclu facilement que la responsabilité relative à la connaissance des coûts et à la comptabilité analytique n'incombe certainement pas aux services comptables, et ce serait une erreur stratégique que de considérer la chose ainsi. En fait, tous les intervenants qui sont cités plus haut sont partie prenante dans la fiabilité et l'exactitude de l'information, à commencer par les gestionnaires/ordonnateurs qui sont à la base de l'information de la valeur à enregistrer en charge, comme base de la détermination des coûts et des résultats. Et aussi du fait que les décisions sont de leur ressort à la suite de la bonne lecture de l'information produite à son intention par la comptabilité de gestion.

Ensuite vient celui de la comptabilité en tant que verrou et garant de l'exhaustivité des éléments à enregistrer pour une garantie de la cohérence entre comptabilité générale et comptabilité analytique. L'analyste, quant à lui, tient le rôle le plus important, du fait que les données relatives aux charges sont affectées par ses soins, et que les informations relatives aux coûts et résultats soient de son œuvre.

Autant dire qu'il s'agit d'une responsabilité qui est partagée par une grande part des acteurs de l'entreprise, si ce n'est la totalité. Et ce point de vue est à prendre en compte pour chaque entité qui souhaite entreprendre de mettre en place un système de comptabilité des coûts, en prenant le temps de procéder aux travaux préliminaires, destinés surtout à la sensibilisation de tous ceux qui seront les parties prenantes■

A. A. B.

PUB

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

Exportations hors hydrocarbures

Ça ne décolle toujours pas !

Retard. En se basant sur les ressources naturelles, *« le pays n'a pas pu faire évoluer son panier d'exportations depuis des décennies, demeurant ainsi mono-exportateur de matières premières et "otage" des fluctuations des prix de ces commodités »*, expliquent Mahoui Karim et Djoudane Zahir, de l'Université de Béjaïa.

Par H. Merzouk

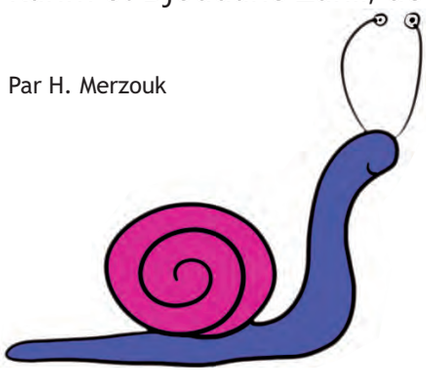

Les exportations hors hydrocarbures n'avaient représenté en 2020 que 9.48% du volume global. Très timide. Une contreperformance non sans impact sur la balance commerciale, déficitaire, et sur la politique de diversification économique qui n'arrive pas à prendre forme. Certes, la Covid-19 a mis à rude épreuve l'entreprise nationale, et les différentes mesures liées à cette pandémie ont freiné les échanges avec l'extérieur. Aussi, l'Algérie a arrêté une liste de produits interdits à l'exportation dans le contexte de la crise sanitaire afin de préserver le potentiel de production pour la satisfaction de la demande interne.Sollicité par nos soins, Brahim Guendouzi, économiste, relève une contrainte d'ordre microéconomique, précisant que *« des entreprises algériennes doivent se réorganiser par rapport au nouvel objectif, à savoir celui de l'exportation. Il est nécessaire d'avoir un nombre élevé de produits et services exportables. C'est un défi à relever »*.

Dispositif d'accompagnement limité

A ses yeux, la démarche *« suppose de la part de ces entreprises une mobilisation exceptionnelle de ressources humaines, matérielles, techniques et financières, ce qui reste évidemment difficile à réaliser dans un contexte de récession économique »*. Sur le plan macroéconomique, déplore l'universitaire, *« le dispositif d'accompagnement des opérations à l'export a montré ses limites, tant les obstacles sont nombreux. La prise de risque par rapport à une clientèle étrangère ne doit pas être du seul ressort de l'entreprise exportatrice »*.

Les contraintes liées au financement et à l'accompagnement bancaire, l'intervention douanière, la dimension logistique, l'information commerciale, le cadre juridique… *« doivent être autant de facteurs qui nécessitent d'être repensés de la part des pouvoirs publics via la définition d'une véritable politique commerciale extérieure de l'Algérie »*. Contrairement à ses voisins, expliquent Mahoui Karim et Djoudane Zahir, de l'Université de Béjaïa, *« l'Algérie n'a pas pu tirer profit de toutes les opportunités d'ouverture »*. En se basant sur les ressources naturelles, *« le pays n'a pas pu faire évoluer son panier d'exportations depuis des décennies, demeurant ainsi mono-exportateur de matières premières et "otage" des fluctuations des prix de ces commodités »*.

Créer des zones spéciales d'exportation

Le résultat de cette comparaison impose pour l'Algérie une transformation structurelle basée sur une planification à long terme et stable. Sur la base de la structure des échanges commerciaux avec l'Union européenne, la balance commerciale hors hydrocarbures de l'Algérie reste déséquilibrée. *« La mise en œuvre de l'Accord d'association n'a pas eu d'impact sur le niveau et la diversification des exportations hors hydrocarbures vers les pays de l'Union européenne »*, déplorent les universitaires. Par ailleurs, les pays d'Asie occupent, pour leur part, la seconde position dans les échanges commerciaux de l'Algérie, avec une part de 23,92% de la valeur globale, pour atteindre un montant de 18,60 mds USD, contre 19,06 mds USD, enregistrant, également, un léger recul de 2,44%.

Les exportations hors hydrocarbures doivent, dans la vision 2030, être soutenues en visant, notamment, à *« favoriser la création de nouvelles entreprises exportatrices, en subventionnant les exportations naissantes, appuyer les entreprises exportatrices pour un développement intensif de leurs exportations et créer des zones spéciales d'exportation en revenant à l'ordonnance 03-02 abrogée en 2006 »*■

La CAAT, le professionnel des assurances transports, vous offre la protection adaptée à vos besoins

info@caat.dz www.caat.dz

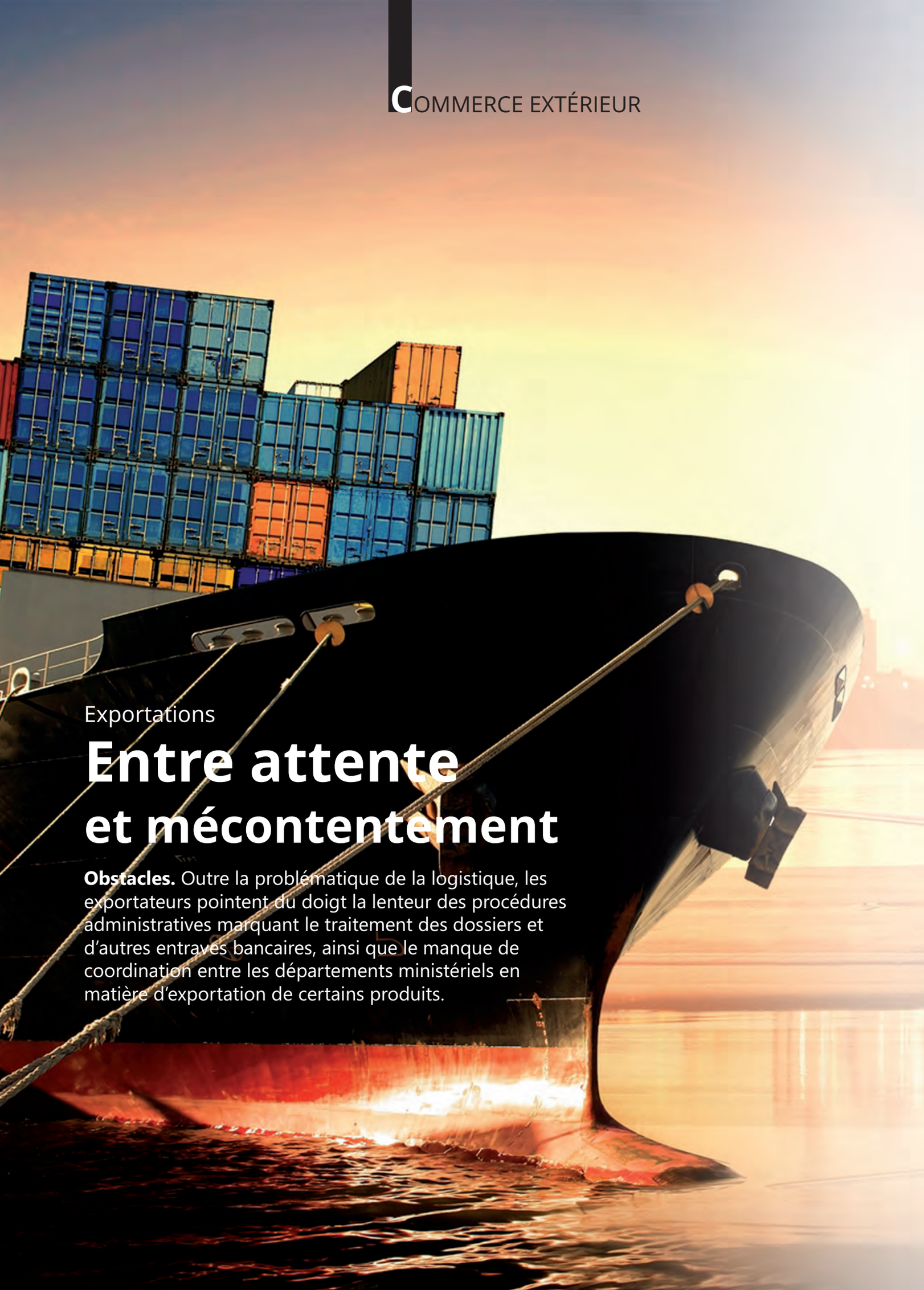

Exportations

Entre attente et mécontentement

Obstacles. Outre la problématique de la logistique, les exportateurs pointent du doigt la lenteur des procédures administratives marquant le traitement des dossiers et d'autres entraves bancaires, ainsi que le manque de coordination entre les départements ministériels en matière d'exportation de certains produits.

Booster les exportations et diversifier les recettes de l'Algérie en devise sont les priorités du programme d'action du gouvernement Djerad. Depuis, plusieurs décisions ont été prises dans ce sens, mais les résultats réalisés restent très timides par rapport au potentiel dont dispose le pays, comme le démontrent les derniers chiffres dévoilés par le gouvernement concernant l'activité de l'export durant le premier trimestre de l'année en cours.

En fait, les exportations algériennes durant cette période ont enregistré une chute de plus de 27%, d'après la note de service des Douanes. Une baisse qui ne touche pas uniquement le secteur des hydrocarbures qui demeure la principale ressource du pays en devise, mais également les autres secteurs d'activités qui peinent à traduire leurs ambitions à l'exportation sur le terrain.

Mécontentement !

En effet, d'après les opérateurs économiques, les produits algériens peuvent concurrencer le reste des marchandises dans les différents marchés internationaux, mais sous certaines conditions ! A commencer par la levée des obstacles qui obstruent l'opération de l'exportation, en particulier la résolution de la question de la logistique qui représente la principale cause de la chute des exportations. D'après les acteurs de l'export, les opérations d'exportation se font pratiquement avec *« des compagnies maritimes étrangères »* en raison des difficultés que rencontre la compagnie nationale de transport maritime de la marchandise de couvrir plusieurs destinations pour satisfaire les besoins des exportateurs nationaux en la matière.

Outre la problématique de la logistique, les exportateurs pointent du doigt la lenteur des procédures administratives marquant le traitement des dossiers et d'autres entraves bancaires, ainsi que le manque de coordination entre les départements ministériels en matière d'exportation de certains produits. Ces derniers insistent sur l'impératif de trouver des solutions urgentes aux différents problèmes qui entravent considérablement l'accès des marchandises algériennes aux marchés étrangers.

Le naufrage par les chiffres !

Les exportations algériennes durant ces derniers temps ont connu un véritable déclin qui se justifie à la fois par la crise sanitaire qui a réduit la demande internationale sur les hydrocarbures qui représentent 98% des exportations algériennes, mais aussi par les difficultés que rencontrent les autres exportateurs de différents secteurs à s'imposer sur le marché international, africain en particulier.

En effet, si les exportations du pays ont connu une chute de 27% durant la période de début de l'année, l'Entreprise portuaire d'Alger, l'un des principaux ports du pays, a enregistré une baisse importante estimée à 23% de son chiffre d'affaire. Pour ce qui est des exportations des hydrocarbures, les recettes de l'Algérie durant cette période ont diminué de la moitié depuis le début de la crise sanitaire et qui n'arrive toujours pas à se stabiliser.

En d'autres termes, l'économie nationale risque un naufrage en pleine période d'été. Les différents programmes mis en place par les pouvoirs publics pour redresser la barre économique ont démontré leur inefficacité, comme l'indiquent ces chiffres officiels. Depuis quelques mois déjà, l'Algérie a exprimé à maintes reprises ses ambitions de conquérir le marché africain et de saisir l'opportunité qui se présente, mais en vain. En effet, les difficultés que rencontrent les exportateurs ont eu un impact négatif sur les recettes du pays en devise. De ce fait, les pouvoirs publics doivent intervenir très vite pour la levée de ces obstacles et de traduire ces décisions de l'encouragement de l'exportation en dehors des hydrocarbures sur le terrain ; seule et unique manière de renflouer les caisses de l'Etat durant cette période de disette.

En effet, selon le P.-dg du Port d'Alger, le principal port d'Algérie, le trafic a connu une forte baisse durant la période allant de 2020 à 2021 pour des raisons liées à *« la crise sanitaire »*, en omettant de pointer l'inefficacité de la politique économique prônée par le gouvernement depuis plus d'une année.

Enfin, les derniers chiffres sur les exportations dévoilés par le gouvernement témoignent de la gravité de la situation que traverse le pays et les difficultés que ce dernier rencontre pour sauver une économie nationale anémique. Désormais, c'est le moment ou jamais de saisir les opportunités de la signature des conventions avec d'autres pays, africains en particulier, pour encourager l'acte d'exportation et de redonner vie à l'économie nationale■

A. B.

Commerce intra-africain des produits agricoles

Un marché de 80 milliards de dollars aux mains des multinationales

Dominance. Malgré tous les progrès réalisés dans le domaine du développement de la production agricole, l'Afrique reste toujours dépendante des importations des denrées alimentaires de l'étranger, à l'image de l'Algérie.

Comment renverser la vapeur et passer à un nouveau système de marché basé sur les principes du commerce intra-africain grâce à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), autrement dit se débarrasser de l'emprise des multinationales agroalimentaires en matière d'importation des produits agricoles ? C'est la pertinente question qui taraude l'esprit des nombreux décideurs du continent africain, tellement le poids des importations des denrées alimentaires est de plus en plus insupportable par rapport à la balance commerciale de la majorité des pays.

Mainmise des multinationales sur l'agrobusiness en Afrique

Rien que ça, l'Afrique est importatrice nette de denrées alimentaires (céréales, viande, produits laitiers, graisses, huiles et sucre). La valeur annuelle de ses importations de produits agricoles et alimentaires a atteint, bon an mal an, quelque 80 milliards de dollars. Néanmoins, le commerce des produits agricoles entre pays africains ne représente qu'une faible part de ce total, presque négligeable. On estime, en effet, que le commerce intra-africain de produits agricoles n'atteint pas 20% de cette valeur. Depuis de longues années, l'agrobusiness en Afrique demeure entre les mains des multinationales.

Ainsi, le commerce agricole mondial était exclusivement dominé par cinq conglomérats agro-industriels occidentaux, à savoir : ADM (Archer Daniels Midland), Bunge, Cargill, Louis Dreyfus et Glencore, qui, ensemble, représentaient environ 80% de tous les produits alimentaires de base. Ces sociétés défendent toutes le libre-échange. Pourtant, elles restent parmi les plus grands bénéficiaires des subventions publiques dans les pays industrialisés. Cargill, par exemple, peut accumuler tellement de céréales au point de créer la pénurie à elle seule ou de manipuler le prix en période de rareté ou de le casser en période d'abondance.

Cela a des conséquences graves pour les agriculteurs en ce que l'agriculture peut s'en trouver peu rentable dans certaines régions. Ces acteurs possèdent des systèmes d'information des plus performants et jouissent d'excellentes relations avec les personnalités les plus influentes sur la scène politique et économique mondiale. Ils maîtrisent le processus de commercialisation des aliments et trempent même dans l'activité bancaire, en offrant *« des solutions de gestion de risques »*. En d'autres termes, ces multinationales ont la mainmise sur le marché agricole mondial, en particulier en Afrique. Malgré tous les progrès réalisés dans le domaine du développement de la

production agricole, l'Afrique reste toujours dépendante des importations des denrées alimentaires de l'étranger, à l'image de l'Algérie. La facture d'importation des produits alimentaires en Algérie dépasse les 10 milliards de dollars, a indiqué, récemment, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, lors de l'ouverture du forum sur l'investissement agricole et agroalimentaire à Alger. Afin de réduire le plus possible cette facture salée, le Premier ministre a mis en avant un plan de modernisation de l'agriculture algérienne dans le but d'atteindre un certain nombre d'objectifs urgents, notamment la rationalisation des dépenses publiques et la réduction de la facture d'importation.

Du reste, les premiers fruits de cette nouvelle politique prônée par le gouvernement dans son plan d'action commencent à apparaître. En effet, la facture d'importation des produits alimentaires avait reculé de 6% pour s'établir à 8,07 milliards de dollars, contre 8,57 milliards de dollars en 2018. Cependant, la facture d'importation des produits alimentaires a atteint 1,93 milliard de dollars (Usd) au 1er trimestre 2020 contre 1,92 milliard Usd à la même période de 2019, enregistrant une relative stabilité (+0,6%), après avoir reculé de 3,5% durant les deux premiers mois de l'année en cours, selon les statistiques de la Direction générale des Douanes (DGD).

Comment stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles ?

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission de l'Union africaine (UA) comptent sur une intensification du commerce des produits agricoles entre pays africains pour stimuler le développement et la transformation des systèmes alimentaires. La FAO et le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable de la Commission de l'UA (CUA-DARBE) ont publié un guide conçu pour stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles dans le cadre du nouvel accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

Les activités commerciales au sein de la Zlecaf, plus grande zone de libre-échange au monde par le nombre de pays inclus dans son périmètre, ont commencé le 1er janvier 2021. Cette zone représente un marché de 1,2 milliard de consommateurs. Intitulé Plan-cadre d'intensification du commerce intra-africain de produits et services agricoles, le guide commun de la FAO et de l'UA pose les jalons d'une expansion du commerce des produits agricoles entre pays africains et vise à libérer le potentiel du secteur agricole afin qu'il contribue à une croissance durable et inclusive en Afrique.

L'augmentation du niveau des échanges représente un changement de paradigme qui rompt avec l'état actuel des choses et s'annonce comme un élément important du travail de collaboration qui doit conduire à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition de tous les Africains. *« Ce cadre se veut le catalyseur aujourd'hui nécessaire pour la transformation qui doit déboucher sur des systèmes alimentaires plus efficients, intégrateurs, résilients et pérennes, un développement durable et la prospérité en Afrique »*, ont affirmé conjointement le sous-directeur général de la FAO et représentant régional pour l'Afrique, Abebe Haile-Gabriel, la commissaire de l'UA, Josefa Sacko, et le secrétaire général de la Zlecaf, Wamkele Mene. *« La mise en place de politiques et de programmes de transformation industrielle destinés à épauler le secteur privé dans sa valorisation des exportations africaines, sa compétitivité face aux importations de produits non africains et sa création d'emplois en grand nombre, constitue une priorité centrale »*, ont-ils ajouté. Le Plan-cadre de la FAO et de l'UA aidera les décideurs et le secteur privé à élaborer des stratégies, des politiques et des programmes en faveur du commerce intra-africain de produits agricoles et du développement de chaînes de valeur agricoles qui permettront aux acteurs que sont les exploitants agricoles, les entreprises agroalimentaires petites et moyennes, les femmes et les jeunes de bénéficier des avantages du marché unique de la Zlecaf.

Les domaines d'action sont les politiques commerciales, la facilitation des échanges, la capacité de production, les infrastructures servant aux échanges, le financement du commerce, les facteurs d'intégration du marché et certaines thématiques transversales, dont le renforcement des systèmes d'information sur le commerce et le marché.

Les pays africains ont pris des engagements s'agissant de lever les droits de douanes de 90% de plus de 5.000 types de produits et de libéraliser les services. On estime que la libéralisation des droits de douane dans la phase de transition pourrait dégager des gains allant jusqu'à 16,1 milliards de dollars et porter à 33% la part intra-africaine du commerce total de marchandises, celle-ci n'étant aujourd'hui que de 15%. La Zlecaf a vu le jour après que les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés en 2014 à tripler la valeur du commerce intra-africain de produits et de services agricoles à l'horizon 2025■

R. A.

Secteur portuaire

Levier de développement économique

Volonté. Le ministère des Travaux publics et des Transports a alloué, récemment, un budget de 500 milliards de centimes pour la rénovation des ports, l'acquisition d'élévateurs et l'intégration des micro-entreprises dans le domaine de la pêche.

Par Fatiha Amalou

Les ports jouent un rôle important dans l'économie nationale et dans les échanges commerciaux de notre pays, dont la quasi-totalité emprunte la voix maritime. Ils sont l'un des principaux outils industriels et commerciaux pour le développement économique et social du pays.

Le secteur portuaire doit s'adapter, d'une part, aux mutations socio-économiques caractérisées par des exigences de développement internes au pays, par des engagements du pays dans des accords de libre-échange et par les nouveaux contextes de la mondialisation et de la globalisation du commerce et, d'autre part, aux nouvelles contraintes et évolutions économiques, institutionnelles, technologiques et environnementales et du transport maritime.

C'est dans ce cadre que le ministère des Travaux publics et des Transports a alloué, récemment, un budget de 500 milliards de centimes pour la rénovation des ports, l'acquisition d'élévateurs et l'intégration des micro-entreprises dans le domaine de la pêche. Il est question, notamment, d'acquérir 7 élévateurs à bateaux de grand tonnage produits par l'Entreprise nationale des matériels de travaux publics (ENMTP). Ces élévateurs seront mis en service dans les ports des différentes wilayas côtières, en rappelant que ce projet, qui représente un investissement de près de 1,3 milliard DA, permettra d'économiser 6 millions d'euros, soit le coût des sept élévateurs en devises.

Autre mesure prise, celle d'augmenter les capacités des ports commerciaux algériens en matière de trafic de conteneurs qui vont tripler pour atteindre 6 millions d'équivalent vingt pieds (EVP) contre 2 millions d'EVP actuellement. Ainsi, les ports algériens vont gagner 4 millions d'EVP additionnels à la faveur des projets de réalisation et d'extension des terminaux à conteneurs en cours de réalisation. Il s'agit des projets de construction du terminal à conteneurs de Djen Djen (Jijel) doté d'une capacité de 2 millions d'EVP, d'extension-développement du terminal d'Alger qui va augmenter ses capacités à 1 million d'EVP et d'extension-développement du terminal d'Oran qui va accroître ses capacités à 1,5 million d'EVP.

S'ajoutent à cela le port d'Annaba, qui va mettre en place son terminal à conteneurs d'une capacité de 600.000 EVP, et le port de Béjaïa, qui va augmenter ses capacités à 300.000 EVP prochainement.

Par ailleurs, le Groupe Services portuaires Serport a décidé de créer une nouvelle filiale chargée de la mise en place, la gestion, le développement et la maintenance de la Plateforme communautaire portuaire d'échanges de données numériques. Le Groupe Serport a procédé à la création d'une nouvelle filiale détenue à 100%, dénommée Algerian Port Community System, par abréviation APCS, dont la mission principale est la mise en place, la gestion, le développement et la maintenance de la Plateforme communautaire portuaire d'échanges de données numériques.

Toutes ces mesures confirment la volonté du gouvernement de développer les ports du pays et de les rendre plus attractifs■

BMT
Bejaia Mediterranean Terminal
TRAINING CENTER

TRAINING CENTER

BMT Training Center est un centre de formation aux standards internationaux dédié aux métiers portuaires, dont l'objectif principal est de répondre au mieux aux attentes et aspirations des entreprises portuaires en les accompagnant dans le développement des compétences internes à travers des programmes de formations spécifiques adaptées à leurs besoins.

Situé dans un environnement calme favorable à l'apprentissage dans la quiétude, BMT Training Center dispose d'un espace pédagogique et administratif de plus de 560 m²sur deux niveaux, dont une salle de simulation de 80 m², une salle de simulateurs de bureaux, 04 salles de cours, 01 salle de conférence, 01 salle d'informatique, une salle de lecture, une salle des formateurs, une salle de restauration, une cafeteria et un espace de détente. Des outils audiovisuels de pointe sont également mis à la disposition des consultants et apprenants.

www.bejaiamed.com

Congestion des ports humides et fermeture des ports secs

La quadrature du cercle

Problématique. Abracadabrant, c'est exactement le vocable que l'on doit employer pour qualifier la décision des Douanes algériennes de procéder à la fermeture de tous les ports secs en Algérie avec une célérité qui a pris de court les responsables de ces aires de transit des conteneurs, sans une mise en demeure au préalable.

La Douane, sur une simple note (270/DGD/013/20) du 23 juillet 2020, a décidé de fermer les ports secs sans prendre en compte les conséquences que cela pouvait entraîner sur le double plan économique et social.

Les procédures finales ont été achevées

La Direction générale des Douanes (DGD) a annoncé, en avril dernier, l'achèvement des dernières procédures de fermeture des ports secs restants, dans le cadre de l'opération d'assainissement de ce secteur, entamée en juin dernier. Dans une déclaration à l'APS, la Directrice de l'information et de la communication par intérim à la DGD, Nassima Allou Breksi, a expliqué que *« dans le prolongement de la décision de fermeture des ports secs prise par les pouvoirs publics en juin 2020, les procédures finales ont a été achevées pour concrétiser la décision de la fermeture définitive des ports secs restants ».*

Les services de douanes comptent 22 ports secs, publics et privés, qui ont tous été fermés, par étapes, en raison du non-respect des normes et conditions requises. Les Douanes algériennes œuvrent actuellement à la prise en charge des marchandises qui se trouvent dans ces espaces, a ajouté la même responsable, soulignant que cette opération d'assainissement a atteint un *« stade très avancé »*. Dans ce contexte, il faut savoir que le président Tebboune avait également chargé l'Exécutif *« de réorganiser ce secteur et de l'annexer aux ports nationaux en vue de garantir le service de maintenance après-vente, la sécurité et la souveraineté nationales, et de mettre un terme au gaspillage de la devise »*. Du coup, la nouvelle mesure de fermeture a concerné 16 ports secs, à savoir EPE/SPA Algerian Containers Services (ACS), filiale du port d'Alger, Société nationale des transports routiers (AGS SNTR SPA), SPA Anisfer, Rouiba Terminal Conteneurs SPA ; Sarl Alpha Investements, Sarl Terfort, Sarl Oum Derman entrepôt public, Sarl Sud entrepôt et auxiliaire II et Sarl Yanis Port Sec. Ces ports secs relèvent tous de la Direction régionale d'Alger extérieur.

La décision de fermeture concerne aussi les ports secs : Sarl Avicomar et Sarl PSDA relevant de la Direction régionale d'Annaba, l'Entreprise portuaire de Skikda (EPS) relevant de la Direction régionale de Constantine, l'Entreprise portuaire de Béjaïa (Tixter), relevant de la Direction régionale de Sétif et, enfin, Sarl Catram Logistic relevant de la Direction régionale d'Oran. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'opération d'assainissement de ce secteur, entamée en juin dernier.

Réaction des acteurs

Contactés par nos soins, certains gérants des ports secs restent très dubitatifs, ne sachant pas à quel saint se vouer pour exprimer leur mécontentement devant de telles mesures qu'ils considèrent comme inappropriées et dépourvues de tout cadre légal. En effet, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné en juin 2020 la fermeture immédiate des ports secs non autorisés, et de faire obligation à ceux autorisés de se doter de scanners pour faciliter le contrôle par les

Douanes et renforcer les mesures de sécurité. Aussitôt, les services de la Douane algérienne se sont empressés de mettre tout le monde dans le même sac sans prendre le soin de séparer *« le bon grain de l'ivraie »*, nonobstant l'existence d'une catégorie de ports secs dont la gestion est douteuse, n'obéissant à aucune norme de gestion normalisée.

Selon un membre de l'Union nationale des transitaires et commissionnaires en Douane agréés algériens, il s'agit plutôt d'une action qui a été réalisée dans la précipitation et le désordre, sans aucune planification. Par ailleurs, il nous a donné l'exemple du port d'Alger, où la pression s'est considérablement accrue suite à l'encombrement des aires de stockage des marchandises et ce, depuis l'arrêt de l'activité des ports secs. D'autre part, du côté des gestionnaires des ports humides, c'est la grande consternation après que la saturation des lieux eut atteint un taux de 100%. Ainsi, les problèmes se sont accumulés d'une manière très rapide, créant une situation sans issue. Récemment, la Direction générale des Douanes a donné un délai de trois jours, au plus tard, aux équipes douanières travaillant sur le couloir à conteneurs du port d'Oran en coopération avec les responsables de la société portuaire, avec l'objectif de libérer les postes d'amarrage du port de 1.588 conteneurs empilés pendant près de 6 mois.

Ces instructions strictes font suite à la visite du directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi, à Oran, liant cette dernière au développement du commerce extérieur avec la nécessité de libérer les ports des conteneurs accumulés au niveau de plusieurs ports algériens.

Ainsi, tous les services communs opérant dans le port d'Oran ont commencé, dans une course contre la montre, à lever les conteneurs empilés avant l'expiration du délai imposé et ce, après avoir dépassé le délai légal de stockage ce qui perturbe l'activité de l'institution, en plus des pertes qu'elle a occasionnées au Trésor public. Selon les chiffres officiels, les services de la société portuaire d'Oran ont détruit, au cours de la période 2020/2021, 17.681 conteneurs, dont 1.570 ont fait l'objet de procédures douanières.

Néanmoins, cette procédure s'est retournée contre les responsables des infrastructures portuaires qui se sont retrouvés en quelques mois face à un gros problème d'engorgement des quais de débarquement des marchandises. C'est à vrai dire la conséquence d'une très mauvaise interprétation de la décision du chef de l'Etat. In fine, force est de constater que les conséquences économiques et sociales de cette mesure seront très lourdes à supporter, et pour les responsables des ports secs et pour les travailleurs de ces espaces portuaires■

R. A.

Prix du pétrole

L'évolution positive du marché

Soulagement. Aux États-Unis, tous les indicateurs financiers et économiques sont au vert. Idem pour d'autres parties du monde, où l'on assiste à des reprises aléatoires poussées par des soutiens budgétaires conséquents et des campagnes de vaccination plus étendues.

Après une tendance baissière enregistrée à la fin du mois d'avril, les cours du pétrole évoluent à présent positivement. Les prix du brut ont été impactés, en fait, par l'explosion des cas de Covid en Inde, un des gros consommateurs de pétrole. En raison de sa situation sanitaire, il est attendu, en fait, une baisse de 4 millions de barils dans le sous-continent indien. L'impact sera, néanmoins, amorti par la vigueur de la reprise de l'économie mondiale.

Le raffermissement des cours a été confirmé, pourtant, par la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), toujours à la fin du mois d'avril, de maintenir une augmentation progressive de sa production pour accompagner la demande qui devrait être au rendez-vous dans les mois à venir. Cette décision de l'Opep est, pour rappel, motivée par de nombreux signaux qui proviennent des différents compartiments de l'économie mondiale.

Aux Etats-Unis, tous les indicateurs financiers et économiques sont au vert. Idem pour d'autres parties du monde, où l'on assiste à des reprises aléatoires poussées par des soutiens budgétaires conséquents et des campagnes de vaccination plus étendues. Un des signes de cette reprise, les prix qui évoluent actuellement dans la fourchette des 65-70 dollars. Ils sont maintenus à ce niveau par les meilleures perspectives relevées notamment du côté du Vieux continent. De nombreux pays ayant atteint des niveaux corrects en termes de vaccination commencent à s'ouvrir.

Depuis la première semaine de ce mois de mai, la France a entamé son déconfinement progressif, permettant à des pans de son économie de reprendre l'activité. La même situation est relevée outre-Manche. La Grande-Bretagne a, en effet, décidé de reprendre les vols internationaux. Le Royaume-Uni a, toutefois, maintenu un code de trois couleurs et ce, selon l'état épidémique du pays de destination.

Outre le facteur de Covid, il convient de souligner l'impact qu'aurait un retour de la production iranienne sur le marché. Celle-ci impacterait négativement les prix et tirerait vers le bas tous les efforts fournis par l'Opep depuis des mois. Pour le moment, les négociations sont au troisième round avec la participation des États-Unis aux pourparlers. Des spécialistes estiment qu'un accord sur le nucléaire iranien ne devrait pas survenir avant quelques semaines. En attendant, le marché pétrolier se porte mieux et s'améliore de jour en jour. Avec une reprise progressive de l'économie mondiale, les cours du brut pourraient se stabiliser davantage et renforcer l'équilibre de l'offre et de la demande■

S. B.

CASH
ASSURANCES

Votre Partenaire Conseil

Vous
ACCOMPAGNE
Au **Quotidien**

www.cash-assurances.dz

Eventuelle chute du baril à 10 dollars en 2050

L'Opep aura moins de contrôle sur le marché

Suspense. Un baril à 10 dollars d'ici 2050. C'est ce que prévoit le cabinet spécialisé Wood Mackenzie dans son scénario de transition énergétique accélérée *« si les objectifs climatiques de l'Accord de Paris sont atteints »*. Mais la chute risque de commencer bien avant.

Le prix du baril *« pourrait glisser entre 28 et 32 dollars le baril d'ici 2040 »*. Même tempo pour la demande en pétrole qui, selon le rapport de Wood Mackenzie, *« pourrait chuter de 70% d'ici 2050 par rapport aux niveaux actuels »*. En 2023, le marché pétrolier pourrait enregistrer *« des baisses annuelles d'environ 2 millions de barils par jour »*. Le scénario, qui n'est ni une prédiction ni un scénario de base, précise que l'Opep détiendra probablement une part de marché de plus de 50% d'ici 2050, mais aura moins de contrôle sur le marché en raison de la forte baisse de la demande.

Les producteurs à faible coût du Moyen-Orient seraient toujours les principaux fournisseurs de pétrole dans le monde, mais les prix pourraient être aussi bas que 10 dollars le baril de Brent. *« L'industrie pétrolière ne doit pas se reposer sur ses lauriers quant à l'ampleur des changements qui découleraient de la transition énergétique »*, explique Ann-Louise Hittle, vice-présidente, Macro Oils, chez Wood Mackenzie. *« Les risques associés à une politique forte en matière de changement climatique et à une évolution rapide des technologies sont trop importants »*, explique Mme Hittle. Sur un autre volet, le scénario de Wood Mackenzie s'attend à une augmentation des émissions mondiales de CO2, précisant que *« le monde est effectivement sur la voie d'un réchauffement proche de 3 °C »*. De son côté, l'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport Global Energy Review 2021, explique que l'amélioration de l'environnement économique *« favorisera un rebond de la demande mondiale de pétrole de 5,4 mb/j, soit 6% de plus que les niveaux de 2020 »*.

EnR : la consommation a augmenté de 3% en 2020

Toutefois, la demande de pétrole ne devrait pas atteindre les niveaux d'avant la crise. *« La demande du quatrième trimestre de 2021 devant être inférieure de 1,4 mb/j aux niveaux d'avant la crise »*, relève l'AIE. Au volet des EnR, le document explique que la consommation d'énergie renouvelable a augmenté de 3% en 2020, et la croissance de près de 7% de la production d'électricité à partir de sources renouvelables était le principal moteur. A propos de l'impact sur le

climat, l'AIE prévoit que les émissions de CO2 vont augmenter de 4,5% cette année pour afficher 33 milliards de tonnes métriques. La hausse de plus de 1.500 mégatonnes de CO2, note le rapport, serait la plus importante depuis la reprise économique à forte intensité de carbone de la crise financière mondiale il y a plus d'une décennie. Elle laisse les émissions mondiales en 2021 autour de 400 Mt de CO2, soit 1,2%, en dessous du pic de 2019. Ces chiffres qui donnent le tournis mènent à s'interroger sur les chances d'aboutissement des Accords de Paris. La reprise économique et industrielle, suite à l'impact dévastateur de la Covid-19, risque de reléguer la question de l'environnement au second plan.

Joint par nos soins, l'expert en énergie Mohamed Saïd Beghoul, qui vient de publier *« Pétrole algérien, les barils de la peur »*, explique qu'un recul de la demande pétrolière de 70% et un baril à 10 dollars d'ici 2050 *« semble un scénario exagéré »*. Explicite, il souligne qu'à cet horizon, *« des pays énergivores et surpeuplés, comme les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui consomment aujourd'hui 40% de l'énergie fossile mondiale et où la transition énergétique n'est pas au beau fixe, seront encore plus peuplés et la pleine satisfaction de leurs besoins nécessite inévitablement le recours aux énergies fossiles qui domineront largement le bouquet énergétique »*.

Dans le même ordre d'idées, l'expert relève *« l'influence, dans l'Occident, de puissants lobbies de l'électricité classique qui freinent l'émergence des énergies renouvelables et, donc, l'aboutissement total des Accords de Paris »*. Ainsi, analyse le Dr. Beghoul, la demande pétrolière *« pourrait chuter de 4.5 milliards de tonnes (aujourd'hui) à 3.8 milliards de tonnes en 2050, soit un recul de 15% seulement en scénario conservateur et à 20% en scénario accéléré »*. Pour le court terme (année 2023), enchaîne l'expert, *« tout porte à croire que, bien au contraire, l'économie mondiale, accusant un retard imposé par la pandémie Covid-19, a besoin de se ressaisir avec une reprise de la consommation pétrolière plutôt qu'un recul, à l'avantage des prix du baril »*■

H. M.

L'opep maintient ses quotas de production inchangés

Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés (Opep+) ont décidé, à l'issue de leur 16e réunion ministérielle, de maintenir les quotas de production tels que fixés le 1er avril dernier.

L'Opep+ avait décidé lors de sa précédente réunion, tenue le 1er avril 2021, de réduire le volume de la baisse à 6,5 millions de barils/jour en mai, puis 6,2 millions de barils/jour en juin et 5,7 millions de barils/jour en juillet. Elle augmentera, ainsi, graduellement son niveau de production de 350.000 barils par jour en mai puis d'autant en juin et de 450.000 barils par jour en juillet.

Les membres de l'Opep ont préféré jouer la carte de la prudence après avoir constaté que les cas de la Covid-19 sont en augmentation dans un certain nombre de pays, malgré les campagnes de vaccination en cours, ce qui pourrait, estiment-ils, entraver la reprise de la demande économique et pétrolière■

Devant la baisse drastique des ressources hydriques

Un plan de sauvetage en urgence

Alarmant. C'est une image effrayante que renvoie plusieurs barrages d'eau au nord du pays, où les réserves d'eau ont atteint des niveaux alarmants, en comparaison avec ceux d'il y a deux ou trois années. Les traces visibles des strates dénudées, du fait de la sècheresse liée à la faible pluviométrie, montrent à quel point les réserves ont baissé d'une façon drastique.

Par A. Benalia

Si la faible pluviométrie est en cause en partie, il y a aussi, et surtout, le fait que la consommation suit un rythme qui n'est ni régulier ni rationnel. L'on voit bien les images de gaspillage de l'eau tous les jours sous plusieurs aspects, que ce soit dans les foyers ou bien dans la rue. En tout cas, l'ADE avait bien annoncé que le mois de Ramadhan ne risquait pas de connaître une pénurie d'ordre majeur, mais ce ne sera certainement pas le cas actuellement. En effet, l'Agence annonce que la distribution de l'eau potable sera assurée un jour sur deux, et en cas de besoin, elle le sera un jour sur trois, si le taux de remplissage des barrages reste insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins en consommation d'eau. Si la pluie est parfois abondante, d'après les experts, il faudrait que cela se passe sur plusieurs

années avant de recouvrer un niveau acceptable de réserves d'eau. Entre-temps, la surconsommation en eau est le mot d'ordre en Algérie.

A ce titre, les déclarations faites par l'Agence nationale des barrages et transferts font état d'un taux de remplissage des barrages de 44,5% seulement, et sur tout le territoire national, qui se répartissent sur 80 barrages actuellement en exploitation et qui fournissent 7,7 milliards de m³, sur l'ensemble du pays. Sauf que le potentiel national global en ressources hydriques ne dépasse pas les 23,2 milliards m³ par an, toutes ressources confondues. C'est ainsi que l'actuel ministre des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi, annonce que l'État compte lancer un grand dispositif de dessalement d'eau de mer. Une augmentation de capacités qui devrait porter les 561 millions de m³ par an actuels à deux milliards de m³ à l'horizon 2024.

Pour les villes côtières, il est prévu que l'eau issue du dessalement d'eau de mer soit à 50% à source en eau potable dans les réseaux des villes. Sachant qu'à l'instar des autres fournitures nécessaires, le prix du mètre cube d'eau est subventionné par l'État, ce qui n'est pas pour régler la problématique de la consommation. En fait, si la sécurité liée à la consommation est primordiale, c'est la rationalisation de la consommation qui devrait être la priorité des services de l'Etat, car en l'absence d'un tel objectif, les réserves en ressources en eau accuseront perpétuellement des déficits aussi importants que celui qui a été enregistré l'année dernière.

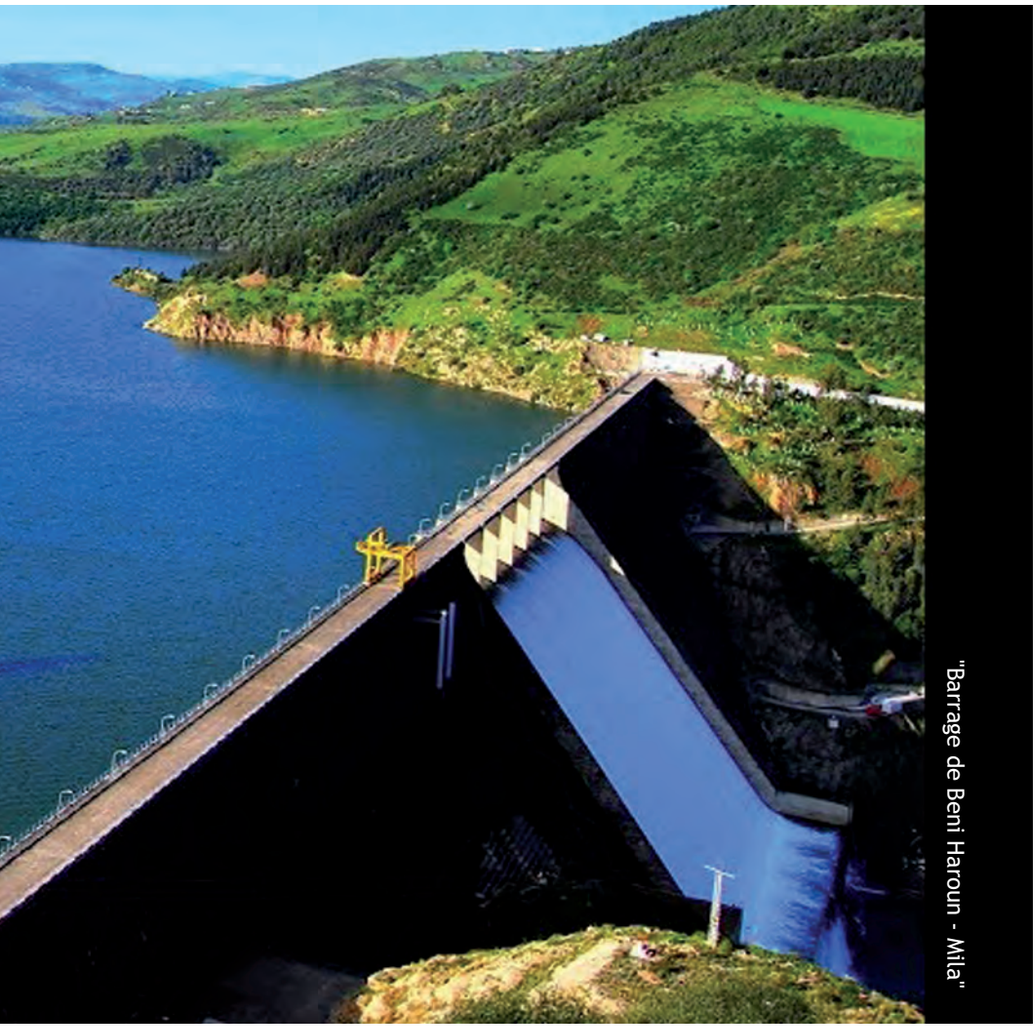
"Barrage de Beni Haroun - Mila"

D'ailleurs, le programme baptisé Eco'Eau 2021, qui a été lancé par l'ADE à partir du 1er avril 2021, à l'occasion de la Journée internationale de l'eau, vaut le détour. En deux mots, il s'agit d'un programme qui vise à combattre toute forme de gaspillage d'eau, à travers une campagne de lutte contre les raccordements illicites et les fuites d'eau. Pour revenir aux priorités en matière de gestion des ressources en eau, toute l'attention devrait être tournée vers la rationalisation à travers une politique qui vise deux objectifs en même temps : la limitation des consommations inutiles et la récupération à partir de toute source. D'ailleurs, avant l'Indépendance, la capitale bénéficiait d'un réseau double de conduites d'eau : celui des eaux usées issues de l'utilisation des ménages, et un autre réseau de récupération des eaux de pluie.

Une idée qui mérite d'être ressuscitée et actualisée suivant les dispositions du réseau en place. A voir les quantités d'eau qui sont évacuées par le réseau, il y aurait un grand intérêt à ce que ces quantités soient récupérées puis stockées pour un usage particulier, comme l'agriculture. D'autres idées peuvent être exploitées, comme le retraitement des eaux usées des ménages et la lutte contre la pollution des oueds par le stoppage du déversement des eaux usées et des déchets industriels de certaines usines. Des idées qui méritent d'être exploitées à côté de celles qui sont en cours d'application ou en cours d'étude. Dossier à suivre■

Saison estivale

Le tourisme domestique pour sauver la mise

Aubaine. Au-delà de la façade maritime qui s'étend sur plus d'un millier de kilomètres, l'intérieur du pays est un véritable écrin de traditions, pratiques et autres trésors folkloriques.

Après plus d'une année de difficultés économiques dues à la pandémie de la Covid-19, les professionnels du tourisme, notamment les agences de voyages et autres structures touristiques, commencent à se rendre à l'évidence. Ils ont compris que pour sauver la prochaine saison estivale, il n'y a pas 36 chemins pour le faire. Seul le tourisme domestique avec tout son potentiel peut atténuer les effets néfastes de la pandémie mondiale sur un secteur touristique sérieusement mis en difficulté. Il convient de souligner, en fait, qu'en dépit de toutes les opportunités qu'offre le pays en termes de sites touristiques, paysages féériques et diversité faunique et florale, l'attractivité touristique reste timide, y compris pour les nationaux.

La situation actuelle est marquée par la fermeture des frontières, mais également l'inaccessibilité des principales destinations touristiques mondiales. C'est une occasion peut-être pour inverser la vapeur au profit du tourisme local. Mais, pour tirer profit d'une telle occasion, il est tout de même nécessaire de planifier des stratégies en vue d'inciter le maximum de touristes à aller à la découverte des richesses de l'artisanat et des coutumes de chaque région du pays. Car, au-delà de la façade maritime qui s'étend sur plus d'un millier de kilomètres, l'intérieur du pays est un véritable écrin de traditions, pratiques et autres trésors folkloriques. Une occasion aussi pour orienter le tourisme vers des niches encore inexploitées, autres que le balnéaire.

La nouvelle donne qui s'offre aux professionnels du tourisme est encouragée, d'ailleurs, par la reprise des vols intérieurs depuis décembre dernier. Une décision qui avait donné une bouffée d'oxygène à une partie des structures hôtelières du sud du pays. Le ministre en charge du secteur avait annoncé, lui aussi, la couleur il y a quelques semaines. Il a affirmé que la *« promotion du tourisme national domestique est tributaire d'une exploitation optimale des potentialités locales »*. Le membre du gouvernement avait même fait état de *« la possibilité d'exploiter les régions rurales à travers l'aménagement de circuits touristiques pour la promotion du tourisme interne »*. Une expérience qui serait rééditée en faveur des touristes étrangers dans une seconde phase, avait promis le ministre.

La relance du tourisme domestique ne fera pas que des heureux du côté des professionnels, puisque les potentiels touristes, privés de certaines destinations depuis l'avènement de la Covid, pourraient profiter de cette situation pour pouvoir passer des vacances en Algérie. Mais, à des conditions. Les structures touristiques sont appelées à prendre en compte les exigences de qualité et de fiabilité souvent réclamées par les consommateurs. Un effort en termes de prix est également attendu en vue de pouvoir satisfaire une clientèle qui commence à augmenter son niveau d'exigences■

S. B.

Groupe des sept

La Chine, la Russie et l'Iran en point de mire

Monopole. Les commentaires des analystes politiques ont jugé les décisions du G7 en décalage avec la réalité de la crise sanitaire mondiale *« des demi-mesures et des solutions ratées »*, a estimé Heidi Chow du groupe Global Justice Now, se disant *« profondément déçue »*.

La récente grand-messe du groupe des 7 grandes puissances, communément appelé G7, à laquelle ont participé les chefs de la diplomatie de l'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de France, d'Italie, du Japon et du Royaume-Uni, *« a pondu »* un communiqué final sous forme d'une diatribe à l'encontre de la Russie, de la Chine et de l'Iran. À quelques encablures du sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7 en Angleterre, cette rencontre a marqué le retour des contacts directs après des mois de visioconférences et celui du multilatéralisme revendiqué par la nouvelle administration américaine.

Polémique sur la politique entourant le vaccin anti-Covid

Aussi, en résumé, le texte a mis en exergue la nécessité de *« reconnaître qu'un financement suffisant est nécessaire »* pour les mécanismes internationaux, pour lesquels l'OMS s'est inquiétée du manque de fonds disponibles. Pour l'heure, le système de partage avec les pays pauvres ne fonctionne pas du tout étant donné que seuls 49 millions de doses ont été livrées dans 121 pays et territoires, contre un objectif de deux milliards en 2021. Toutefois, pour contourner ce couac, les Etats-Unis ont annoncé après la tenue du sommet de Londres qu'ils étaient favorables à la levée des brevets sur les vaccins anti-Covid. *« Il s'agit d'une crise sanitaire mondiale, et les circonstances extraordinaires de la pandémie de Covid-19 appellent à des mesures extraordinaires »*, a affirmé la représentante américaine au Commerce, Katherine Tai, soulignant l'urgence de la situation.

Le patron de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, a salué sur Twitter une *« décision historique »*. Présentement, il faut savoir que les brevets sont détenus essentiellement par des laboratoires américains qui sont globalement opposés à leur levée car cela les priverait, selon eux, d'une manne financière pour des innovations coûteuses. Sollicités par l'AFP, Johnson & Johnson, Pfizer et Moderna n'ont pas directement réagi à l'annonce américaine. Mais la Fédération internationale de l'industrie pharmaceutique (IFPMA) a jugé *« décevante »* cette annonce.

Par contre, les pays riches du G7 se sont engagés à soutenir financièrement le système de partage des vaccins anti-Covid Covax *« pour permettre un déploiement rapide et équitable »* des doses, sans annoncer d'aide supplémentaire. Cela étant dit, les commentaires des analystes politiques ont jugé les décisions du G7 en décalage avec la réalité de la crise sanitaire mondiale *« des demi-mesures et des solutions ratées »*, a estimé Heidi Chow du groupe Global Justice Now, se disant *« profondément déçue »*. *« Alors que des milliers de personnes meurent chaque jour en Inde, l'incapacité persistante du G7 à rompre avec les monopoles contrôlés par les sociétés pharmaceutiques est inexcusable »*, a pour sa part martelé Oxfam, s'inquiétant que des firmes privées *« continuent de décider qui vit et qui meurt »*.

Russie, Chine et Iran sur le banc des accusés

Sur un autre volet, la question de la situation des droits de l'Homme a pris la part du lion dans les débats entre les membres du cercle du G7. Ainsi, ils n'ont pas épargné la Chine, l'appelant à *« respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales »*. D'ailleurs, ils n'ont pas manqué d'exprimer leur grande inquiétude quant aux violations des droits humains, en particulier au Xinjiang où la minorité musulmane des *« Ouïghours et les membres d'autres groupes ethniques et religieux minoritaires sont pris pour cible »*.

Ils lui reprochent aussi *« d'éroder fondamentalement les éléments démocratiques du système électoral à Hong Kong »*.

Néanmoins, la réplique de Pékin ne s'est pas faite attendre puisque ces déclarations ont été *« fermement condamnées »*, par la voix d'un porte-parole de la diplomatie, selon qui *« les ministres du G7 ont proféré des accusations infondées à l'encontre de la Chine et se sont grossièrement ingérés dans ses affaires intérieures »*. L'autre pays, et pas des moindres, qui demeure le point de mire non seulement des pays du G7 mais également des Occidentaux n'est autre que la Russie. Et pour cause, le G7 s'est déclaré *« très préoccupé par la persistance de l'attitude irresponsable et déstabilisatrice de la Russie »*, selon le communiqué qui a sanctionné les travaux de ce rendez-vous de Londres. Ils reprochent à Moscou, notamment, le *« renforcement important des forces militaires russes aux frontières de l'Ukraine et dans la Crimée annexée illégalement »*, ainsi que des *« activités malveillantes visant à saper les systèmes démocratiques d'autres pays et l'utilisation de la désinformation »*.

Enfin, s'agissant du pays des mollahs, le G7 a lancé un appel à la libération *des binationaux détenus « arbitrairement »* en Iran, à l'image de l'Irano-Britannique Nazanin Zaghari-Ratcliffe, condamnée récemment à une nouvelle peine de prison. En revanche, le G7 a salué les discussions en cours pour sauver l'Accord de 2015 sur le nucléaire, duquel l'ex-président Donald Trump s'était retiré en 2018■

A. K.

Abderrahmane Benkhalfa

Un pionnier des finances tire sa révérence

L'ancien ministre des Finances Abderrahmane Benkhalfa est décédé le 23 avril 2021, à l'âge de 71 ans, des suites de sa contamination par le coronavirus (Covid-19).

Né le 2 juin 1949 à Tiaret, Abderrahmane Benkhalfa a obtenu un baccalauréat en sciences commerciales et financières de l'École supérieure de commerce de l'Université d'Alger, avant d'obtenir un doctorat en sciences de gestion de l'Université française de Grenoble en 1977. Il a également assisté à un cours de spécialisation à l'Université de Varsovie en Pologne.

Abderrahmane Benkhalfa a occupé plusieurs postes stratégiques dans le domaine financier. Ministre des Finances du 14 mai 2015 au 11 juin 2016, le défunt avait occupé de hautes fonctions dans l'Hydraulique et l'Equipement. Il avait été désigné, en 1993, directeur central au ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques, où il a contribué à la restructuration du secteur.

En 2004, Abderrahmane Benkhalfa devient délégué général de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers d'Algérie (Abef), ainsi que membre du Conseil de la monnaie et du crédit à la Banque d'Algérie, un poste qu'il avait occupé jusqu'en 2012. Il a également été nommé secrétaire général de l'Union des banques maghrébines (UBM). Le dernier poste que le défunt avait occupé était Envoyé spécial de l'Union africaine (UA).

La disparition d'Abderrahmane Benkhalfa est une immense perte pour l'Algérie au moment où elle en a le plus besoin■

F. A.

Art & Science of Amazing Protection

L'ACTUEL 222 / Mai 2021 - Anep n° 2116008110

MobiSpace

ⵙ÷ΛΛ: •ⵔⵉⵉ•I-ⵉⵓ ⵙ ⵙⵙØ•‖•

Gérez votre compte en toute simplicité

mobi SPACE

Disponible sur Google play

1Go vous sera offert au téléchargement

www.mobilis.dz

موبيليس
mobilis